



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
**de la DRÔME**

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement

**ASSEMBLÉE**

**GÉNÉRALE**

**STATUTAIRE**

**15 AVRIL 2023**

**LA CHAPELLE EN VERCORS**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 15 AVRIL 2023  
à LA CHAPELLE EN VERCORS**

*Ouverture*

*Par le Président Rémi GANDY*

Bonjour à toutes et à tous

Mesdames et messieurs les responsables d'associations de chasse, amis chasseurs,  
Je déclare l'assemblée générale annuelle des chasseurs de la Drôme ouverte.

Je vais donner la parole au président de l'ACCA et à monsieur le maire, qui nous accueillent pour cette assemblée générale

*Accueil*

*Par Gérard ALLIER, président de l'ACCA*

Madame la Sous-Préfète, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs,

Je suis heureux de vous recevoir à la Chapelle en Vercors pour l'assemblée générale de la Fédération Départementale des chasseurs de la Drôme 2023.

Le territoire de la Chapelle a la particularité d'avoir 4 700 hectares sur la Drôme et 297 hectares sur l'Isère ; nous appartenons à deux fédérations.

Nous sommes aujourd'hui 114 chasseurs, nous avons la chance de pouvoir accueillir de plus en plus de jeunes, une quinzaine de moins de 25 ans dont 4 chasseresses. Je pense que c'est dû aux efforts faits de la fédération et de notre A.C.C.A. pour minimiser les prix des permis et les cartes jeunes.

Ce magnifique territoire nous permet d'avoir un plan de chasse annuel de 25 cervidés, 25 chevreuils, 2 chamois et le prélèvement de 25 sangliers, avec une soixantaine de battues. Nos sociétaires ont aussi la chance de pouvoir pratiquer deux chasses traditionnelles, la chasse aux lièvres aux chiens courants et la chasse à la bécasse aux chiens d'arrêt.

Il y a 20 ans j'avais déjà eu l'honneur de vous recevoir pour l'assemblée générale 2003 et je vous avais annoncé que sur le Vercors les loups naissaient adultes, aujourd'hui cela a bien changé, on a aussi le reste. Les comptages font que confirmer ce que nous redoutions, une baisse continue et alarmante du gibier : un exemple pour le chevreuil en 2018 sur un de nos circuits nous comptons 74 animaux, aujourd'hui 13. Cela semble désolant de voir les efforts fournis par le monde de la chasse par le passé, anéanti par la présence de grand prédateur.

Au nom de la biodiversité, a-t-on aujourd'hui le droit de regarder sans réaction ou va-t-on nous donner enfin les moyens d'agir, ce que les éleveurs de nos montagnes attendent aussi avec impatience.

Je vous remercie, bonne assemblée générale.

*Accueil de monsieur le maire de la Chapelle en Vercors*

*Monsieur Jean-Michel TARIN*

Madame la Présidente du Conseil Départemental, madame la Vice-Présidente, monsieur le Conseiller Régional représentant de la région, mesdames et messieurs les représentants des associations, mesdames et messieurs les présidents, mesdames et messieurs les maires, bienvenue à tous.

Nous sommes particulièrement heureux et ravis de vous accueillir et ça va bien au-delà de la formule de politesse, ça nous tient à cœur et on est véritablement très content de vous accueillir à La Chapelle en Vercors.

Je voudrais commencer par 2 ou 3 petites questions : avez-vous une idée de la superficie de la Chapelle en Vercors en km<sup>2</sup> ? Une petite idée ? et le nombre d'habitants ? La commune fait 45 km<sup>2</sup> et nous sommes 770 habitants. C'est une belle progression 8% d'augmentation en 5 ans, on est dans une dynamique importante et tout à fait intéressante.

Après un rapide calcul, on se rend compte que cela fait moins de 20 personnes par km<sup>2</sup> et on voudrait nous faire croire qu'il n'y a pas assez de place pour tout le monde, pour toutes les passions, pour toutes les activités !

Encore une question, est-ce que vous savez quelle est l'association la plus nombreuse à la Chapelle en Vercors ? avec deux autres Associations vous êtes sur le podium avec 114 adhérents.

Je le disais, on est ravi de vous accueillir parce qu'on est une équipe d'élus très engagés, très mobilisés, très attachés à notre environnement qui est tout à fait exceptionnel et évidemment dans cet environnement, vous avez mille et une fois toute votre place et on est heureux de vous avoir.

Evidemment, vous pratiquez votre passion en pleine responsabilité, avec beaucoup de respect, avec le partage. J'ai la chance d'être régulièrement en contact avec vous et très franchement, l'invitation de Gérard l'année dernière à suivre une battue et à participer au repas convivial qui a suivi dans la plaine de Darbounouse, restera, croyez-moi, loin d'être le pire moment de mon mandat, bien au contraire.

La Chapelle en Vercors, avec la ville de St Jean en Royans et la communauté de communes, a eu la chance d'être labellisée « petite ville de demain » et ça nous a permis de faire un travail de description de notre projet de territoires dans lequel, on a associé le plus possible les habitants avec toute une phase de concertation. Bien évidemment dans ce projet de territoires, on parle pas mal de transition écologique, d'écologie, d'adaptation au changement climatique, on parle de solidarité, de lien social, de traditions et d'authenticité.

S'il y a bien une tradition qui est profondément ancrée dans notre territoire, c'est la chasse. On chasse de père en fils, de père en fille, de grand-père en fille et je salue Robert et Amanda par exemple. C'est bien naturel de vouloir profiter et de vivre à fond sa passion et la transmettre à ses enfants comme on l'a reçue de ses propres parents. Savoir d'où on vient pour continuer à avancer paraît une évidence, c'est aussi ce qui guide notre action.

Un mot aussi pour vous demander tout votre soutien auprès de vos élus locaux, c'est un job parfois difficile mais qui est surtout tout à fait génial et extraordinaire, on pousse aussi mille et un projets qui sont tous aussi passionnants les uns que les autres. Par exemple, la rénovation de notre bâtiment des services techniques ou de notre salle communale avec l'objectif d'économiser 60% de consommation d'énergie, construire un city-stade pour les gosses, construire une petite centrale hydro-électrique qui va pouvoir alimenter jusqu'à 170 foyers, changer notre chasse-neige qui a fêté son 40<sup>ème</sup> anniversaire depuis bien longtemps déjà.

Je voudrais profiter que vous êtes aujourd'hui aussi nombreux, pour remercier publiquement et chaleureusement, tous ceux qui rendent ces actions possibles, en nous soutenant financièrement bien sûr mais aussi techniquement et humainement. Merci à la Préfecture, merci à madame la Présidente du Conseil Départemental, à madame la Vice-Présidente, monsieur le Conseiller Départemental, monsieur le Conseiller Régional, pardon à tous ceux que j'oublie mais merci, merci mille fois parce que sans vous, rien de tout ça ne serait possible.

En guise de conclusion, je voudrais vous redire à quel point nous sommes ravis de vous accueillir, à quel point vous avez toute votre place dans notre environnement, à quel point vous êtes importants dans notre projet de territoires, à quel point on compte sur vous pour nous aider, nous soutenir, nous accompagner dans notre boulot d'élus et vous dire aussi que si la situation n'est pas super facile en ce moment, je suis convaincu que quand on est tous ensemble, on fait de très belles choses et que nous avons tous ensemble encore une fois beaucoup, beaucoup d'atouts.

Merci de votre attention.

Le Président GANDY reprend la parole :

Monsieur le Président de l'ACCA, monsieur le Maire, je tiens à vous remercier de la qualité de votre accueil, à tous les membres chasseurs, à l'équipe technique et à tous les participants.

En ce qui concerne le déroulement, vous avez tous connaissance de l'ordre du jour. Ainsi la première partie du congrès sera consacrée aux obligations statutaires, suivront mon rapport de gestion et la motion loup présentée par Michel SANJUAN, ensuite je donnerais la parole à monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ président de la chambre d'agriculture, monsieur Didier-Claude BLANC conseiller régional représentant monsieur Laurent WAUQUIEZ, de monsieur Bernard BUIS, sénateur de la Drôme.

Madame Marie-Pierre MOUTON présidente du Conseil Départemental interviendra en tout début et il reviendra à Madame Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme de clore le moment des interventions des personnalités. En fonction de l'actualité, la sous-Préfète de DIE, Corinne QUEBRE, la remplacera.

Nous terminerons par la remise des récompenses fédérales aux chasseurs méritants de notre département.

Nos statuts prévoient que pour toutes questions soient inscrites à l'ordre du jour, elles doivent être présentées par cinquante adhérents et déposées à la fédération des chasseurs au moins 20 jours avant l'assemblée générale. Nous n'avons pas reçu de demande, il n'y aura pas de questions.

Les votes se feront à main levées, aucune demande de vote à bulletin secret n'est demandée.

## Bureau de séance

Il convient de désigner le bureau de séance de l'assemblée générale. Sauf s'il y a des volontaires je vous propose de désigner le bureau actuel de la fédération en tant que bureau de séance.

Soumis au vote, la désignation du bureau est

**Adopté à l'unanimité.**

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2022

Nous allons commencer par l'Adoption du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2022.

Avez-vous des observations sur le compte rendu qui a été joint à la revue « le Chasseur Drômois » de juin 2022 ainsi que sur votre espace adhérent, et le site internet de la FDC

Je vous demande par conséquent de bien vouloir l'approuver.

Soumis au vote, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2022 est

**Adopté à l'unanimité.**

*Intervention de madame Marie-Pierre MOUTON  
Présidente du Conseil Départemental de la Drôme*

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs, cher Rémi GANDY je voudrais saluer à vos côtés, les membres de votre bureau, l'ensemble des administrateurs de la fédération.

Je sais avec quelle passion, avec quelle énergie vous travaillez tous ensemble et je tenais à le dire devant l'ensemble des chasseurs.

Chère Nathalie ZAMMIT, vice-présidente du Conseil Départemental et bien sûr l'un n'irait pas sans l'autre, elle est accompagnée de Christian MORIN puisque tous les deux finalement sont les locaux de l'étape au niveau du conseil départemental et qu'ils sont attachés fortement à ce territoire à toutes les activités de ce territoire et je les remercie d'être là ce matin.

Monsieur le Conseiller Régional mon cher Mr Didier-Claude BLANC, merci aussi tu es un fidèle et la région est un grand partenaire des chasseurs, je tenais à saluer en te remerciant toi aussi, d'être cet élu de terrain qui fait du bien parce que rencontrer ses élus, c'est important, ça fait du bien.

Merci Jean-Michel de ton accueil dans cette jolie commune de la Chapelle en Vercors, merci de tes propos chaleureux tout à l'heure, je voudrais associer à ces remerciements, Gérard ALLIER qui nous a accueilli, alors je ne sais pas si j'ose le dire mais on m'a dit qu'on vous prénommait « Barbu » donc si certains ne le savaient pas, au moins maintenant toute l'assemblée sera au courant. En tout cas, merci à l'un et à l'autre pour vos mots d'accueil et pour l'organisation aussi de cette belle rencontre.

Je voudrais saluer l'ensemble de nos collègues élus, maires de ces territoires, cher président METTON, président des lieutenants de la louvèterie de la Drôme, mesdames et messieurs les représentants des syndicats agricoles et sylvicoles, chers présidents d'A.C.C.A., chers amis chasseurs, mesdames, messieurs.

On dit que l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt ; je constate une fois encore que vous êtes de ceux-là. Dans votre passion pour la chasse comme dans votre manière d'appréhender, d'observer, de soigner aussi cette nature dans laquelle vous aimez évoluer, le petit jour est ce moment à la fois souriant et révélateur. Le petit jour aujourd'hui, c'est ce moment où les chasseurs venus des quatre coins de la Drôme ont pris la route pour ne pas manquer le rendez-vous de leur fédération et le voyage vaut évidemment le détour.

Ce superbe Vercors qui côtoie l'Isère, la forêt, les grands espaces, la faune, la flore et une sublime nature aux chemins escarpés est aussi assurément depuis 2019 l'un des théâtres de deux visions qui s'opposent. Celle de la gestion cynégétique concertée d'espaces ouverts une gestion attentive, sérieuse prônée par la fédération des chasseurs et celle d'une réserve de vie sauvage dont la gestion n'a surtout besoin de personne mais dont l'enclos perméable, il y a tout juste un an mettait gravement en danger la biodiversité sauvage locale des populations environnantes de cerfs naturels. Je suis heureuse ce matin d'avoir pris le chemin des chasseurs pour saluer leur travail et leur sens des responsabilités.

Le petit jour durant la saison de chasse, c'est ce moment fait de cafés, de caillettes, de saucissons partagés dans la bonne humeur entre chasseurs avec vos chiens, en attendant que le jour se lève pour laisser libre cours à cette envie de parcourir la nature, d'en écouter les bruits, parfois le silence aussi d'en respirer les odeurs, d'en scruter les détails et oui, pour bien sûr y pratiquer aussi la chasse.

D'un poste soigneusement aménagé ou au rythme d'une battue, ou tout simplement en marchant, la chasse reste une tradition séculaire, des instants de connexion totale avec la nature et une activité utile à la gestion cynégétique de nos territoires drômois. Car c'est bien la connaissance fine de ces espaces qui guide chacune de vos actions en faveur de la préservation du petit gibier par exemple et des conditions d'un habitat favorable pour contribuer à diminuer les dégâts occasionnés par les sangliers ou encore pour réaliser des opérations de comptage, remettre en état les drayes, instaurer des quotas de prélèvements et j'en passe. Toutes ces actions impulsées par la fédération départementale et qui se déclinent à la maille resserrée des A.C.C.A. sont évidemment une chance pour nos territoires.

Le travail de la fédération, cher Président GANDY est reconnu et apprécié. Vous êtes à la fédération comme au sein des associations communales de chasse, des interlocuteurs très présents auprès des élus, des partenaires écoutés dans de nombreuses instances qui traitent les sujets de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité. Vous avez à cœur, vous aussi, de mettre à la table de vos réflexions, les différentes instances et associations nécessaires à une approche concertée et constructive de vos missions.

Le monde des chasseurs est particulièrement actif dans la Drôme, j'en veux pour preuve cette assemblée est très impressionnante que j'ai sous les yeux avec plus de 750 associations de chasse donc une A.C.C.A par commune et environ 400 sociétés de chasses privées. A l'école de la nature, on apprend forcément à connaître, à aimer, à respecter le milieu naturel en le parcourant inlassablement pendant des saisons entières.

Ce sont d'ailleurs deux chasseurs, passionnés de biodiversité et profondément amoureux de la nature qui, il y a vingt ans, ont convaincu le président du Conseil Général, Jean Mouton, d'acheter la forêt de Saoû. Cette forêt où l'on chasse, où le département a récemment construit un pavillon que nous avons en co-gestion avec les chasseurs. Une forêt où l'on se balade à pied ou à vélo, où l'on s'imprègne de la nature à ciel ouvert et où l'on s'instruit de cette nature dans la maison de site dédiée à la faune, à la flore, à la géologie du site. Cette forêt sera en fête les 22 et 23 avril puisqu'elle soufflera ses 20 bougies. Une forêt où l'on cohabite, je vous y invite elle est, cette forêt, une partie de vous.

Merci de m'avoir invitée à vos travaux, Président, au-delà des aspects budgétaires et comptables qui ont toute leur place bien sûr dans une Assemblée Générale et je sais à quel point ces financements et cette gestion est soucieuse aussi de la bonne utilisation de vos recettes. C'est un moment de partage et de communication fort qui positionne la fédération des chasseurs de la Drôme face aux enjeux et montre le chemin pour préserver des conditions durables à la pratique de la chasse. Des pratiques encrées depuis longtemps dans nos sociétés à dominante rurale, des pratiques qu'il faut adapter aux exigences et aux contextes qui eux sont évolutifs. Au conseil départemental, nous identifions bien sûr tout naturellement la fédération des chasseurs comme un partenaire solide, en matière de gestion et de préservation de la biodiversité.

C'est ainsi que vous êtes associés au comité de gestion de nos Espaces Naturels Sensibles départementaux. Je le soulignais tout à l'heure en parlant de la forêt de Saoû mais c'est aussi le cas en continuité de cette forêt de Saoû sur Mornans ou encore à Aucelon au domaine du Sapey, sur une partie du Jardin du Roy également. Nombre de nos propriétés départementales sont ouvertes à la chasse ; ce n'est pas le cas de tous les espaces naturels sensibles départementaux de France. C'est aussi avec l'objectif de ne pas enfermer la nature, de la refermer sur elle-même que nous avons également participé à hauteur de 50% à l'acquisition de la montagne de Miélandre que la commune de Vesc a acquis.

Je ne cesserais de le dire, les chasseurs sont des acteurs indiscutables de la biodiversité parce qu'ils en détiennent une connaissance concrète et approfondie qui fait d'eux des experts.

Je salue votre état d'esprit tout à la fois déterminé parce qu'à la fédération, on ne s'en laisse pas conter et on sait réagir quand il le faut et je le salue ; et en même temps un état d'esprit ouvert aux autres avec les services de l'Etat, avec l'OFB en local, avec la LPO, avec la DDT. Tous ces partenaires sont autour de la table à chaque fois que vous avez des choses à partager et les nombreuses actions que vous menez pour la conservation des espèces se traduisent par des opérations concrètes favorables à la restauration des habitats comme la plantation de haies.

La fédération drômoise est de surcroît, un acteur actif et précurseur en matière de sécurisation des pratiques. Votre exigence depuis longtemps déjà, vos positionnements inflexibles, les nombreux messages relayés sans cesse par les présidents d' A.C.C.A. montrent votre engagement et votre sens des responsabilités.

Sur ce sujet et comme vingt fois sur le métier il faut remettre l'ouvrage, vous innovez à Crest très prochainement le Cinématir un dispositif virtuel d'entraînement au tir qui sera ouvert aux détenteurs du permis de chasse et qui contribuera à diffuser encore, encore et encore les consignes de la bonne pratique de la chasse. J'aurais vraiment un grand plaisir à être à ce rendez-vous auquel vous m'avez invitée. Donc, félicitations pour cela, mais on aura l'occasion de se le redire le jour J.

Et alors que le sujet de la sécurisation des pratiques de la chasse est à l'ordre du jour parlementaire, je salue le sénateur BUIS qui vient d'arriver, je ne peux que saluer cette priorité qui est la vôtre, d'alerter, de rappeler, d'encourager et de veiller aux bonnes pratiques, les actions de prévention et de formation à l'égard des chasseurs mais aussi une bonne diffusion de l'information communiquée au public en période de chasse sont à mon sens, essentiel. En cela, les collectivités doivent être vos partenaires pour diffuser et faciliter cette information.

La nature se partage, la cohabitation des publics et des usages est possible.

Car si la chasse est héritière de traditions culturelles remarquables qui ont été transmises au fil des générations, elle est aussi une activité économiquement, écologiquement et socialement utile. Je pense notamment au sujet très prégnant de la protection des forêts contre le risque incendie. Dans le contexte général de réchauffement climatique qui multiplie les risques, on sait qu'un des enjeux sur un territoire de montagne comme le nôtre est l'accessibilité des sites aux véhicules de secours.

Les associations de chasse comme les associations forestières peuvent jouer un rôle dans l'identification des sites problématiques mieux, parce qu'elles connaissent particulièrement les lieux, leurs actions et leurs implications ; lors de l'incendie de la forêt de Romeyer auront été déterminantes en août dernier pour maîtriser le feu qui a, tout de même détruit 380 hectares par temps sec et vent fort. Que les chasseurs trouvent ici l'expression de ma sincère reconnaissance.

Vous êtes des passionnés, vous êtes des veilleurs de nature et il n'est pas admissible que certains s'attribuent, s'auto-attribuent plutôt, le monopole de la connaissance et de la compréhension des sujets environnementaux et de biodiversité, en s'attachant à dénigrer systématiquement et en dépit du bon sens, les activités de chasse. La confrontation dogmatique est peut-être une donnée très française mais elle mène le plus souvent à une impasse, personne ne détient ni la vérité ni le monopole de l'intérêt général ; il faut sortir des visions caricaturales qui masquent évidemment l'essentiel. J'ajouterais aussi à votre crédit que la chasse est une pratique populaire et accessible à tous ; je sais que c'est un sujet qui vous est cher, Président et il est incontestable que la chasse permet ces moments de partage et de simplicité.

L'irruption d'un nouvel acteur est néanmoins en train de bouleverser, non seulement notre économie agricole et notamment le pastoralisme mais également les équilibres écologiques. On sait que le loup a déjà provoqué la quasi-disparition en Drôme des mouflons. Il est en train de réduire fortement le volume des chevreuils et cette prédation tous azimuts, renforcée par un accroissement de la population lupine qui tourne à la prolifération, est une menace considérable. Je le redis avec force, le loup n'est pas un animal en voie de disparition. Le futur plan national d'actions Loup doit intégrer des mesures plus fortes en matière de prélèvements ; il ne s'agit pas d'éradiquer mais de compter sans faux-semblants dans la vérité des chiffres, la vérité des faits, les loups et les réguler puisque les observateurs, ceux qui sont au plus proches de la nature, ceux qui savent l'écouter, ceux qui savent la regarder et ceux qui ont intérêt à dire et à la préserver à la fois. Les chasseurs, les louvetiers, les éleveurs savent que le nombre de loups dans notre département n'est pas celui que l'on nous affiche et nous devons évidemment en tenir compte puisque en même temps que le loup prolifère, les attaques aussi, à la fois dans le pastoralisme et sur les gibiers, prolifèrent en même temps.

Je sais que vous présenterez tout à l'heure une motion spécifique à ce sujet et je tenais à vous rappeler notre convergence sur ce dossier majeur en Drôme.

Président, chers amis, une nouvelle fois, merci de votre invitation. Pardon d'avoir quelque peu bousculé le protocole initialement prévu puisque les interventions, vous l'avez souligné tout à l'heure, officielles auront lieu plutôt en milieu de matinée. Je suis attendue plus au sud mais je tenais vraiment, vraiment très sincèrement, à venir ce matin pour vous dire tout l'attachement que je porte aux chasseurs, et j'y associe bien sûr nos élus, toute mon admiration pour le travail que vous menez parfois face à des critiques faciles qui croient détenir la pensée unique alors que vive la chasse telle que vous la pratiquez, telle que vous la portez et que vive la Drôme.

Bonne assemblée générale.

Merci.

Le président salue l'arrivée du sénateur Bernard BUIS, et donne la parole au trésorier, M. Christian CHAILLOU pour la présentation des finances de la fédération.

**Présentation des Comptes - Exercice 2021-2022**  
**Par le trésorier monsieur Christian CHAILLOU**

Bonjour à toutes et tous, en vos rangs et qualités.

Grand moment que celui consacré à notre assemblée générale, mais moment teinté de frustration quand il s'agit de résumer en quelques minutes une année riche en actions et évènements.

Les comptes ont aussi une histoire et il m'appartient aujourd'hui de vous la raconter.

L'essentiel est ce que vous en retiendrez dans la façon dont nous aurons accompagné la chasse au cours de cet exercice et quels moyens financiers nous aurons déployés pour le réaliser.

La présentation qui va suivre permet de mesurer l'activité de l'exercice 2021-2022, en conformité avec les obligations qui nous sont faites depuis 2019 d'afficher les comptes analytiques et non essentiellement le compte général ou consolidé.

Ainsi cette répartition nous permet de mesurer le poids de chacune des composantes de nos activités : le fonctionnement général, les dégâts, les projets financés par la CPO et l'écocontribution

**Faits marquants de l'exercice**

- Troisième année de la Réforme de financement
- Retour progressif à la normale après la crise sanitaire
- Nombre d'adhérents impactés suite au covid (-300)
- 2<sup>ème</sup> année pleine de financement des projets par l'OFB
- Mouvements du personnel avec impact budgétaire (départs primés)

**COMPTE CONSOLIDE**

**Résultat net global : - 41 429 €.** (Exercice 2020-2021 : 80 084 €)

- Fonctionnement : - 702 € (Exercice 2020-2021 : 139 896 €)
- Dégâts : - 83 241 € (Exercice 2020-2021 : - 59 812 €)
- Compte projets équilibré par nature, mais il faut prendre en compte le report de fonds dédiés Eco contribution pour 42 513 €, soit les avances sur projets non encore réalisés

Un résultat en recul sur 2020-2021

Les produits d'exploitation ont progressé de 46 K€ sur un an

Les charges d'exploitation ont évolué de 187 k€ sur la même période.

	30/06/2022	30/06/2021
	CONSOLIDE	CONSOLIDE
	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Adhésions et affiliations	1 130 665	1 145 610
Prestations de services	159 613	146 566
Ressources Plan de chasse Bracelets	104 783	75 239
Ventes, cessions et remboursements	34 736	36 137
Subventions d'exploitation	303 265	318 149
Autres produits participations GGC dégâts RF	119 867	82 883
CTFO	132 290	122 400
Subv FNC Eco chasseurs	57 431	57 554
Reprises sur provisions et amortissements	212 019	280 646
Fonds dédiés	112 454	55 917
<b>TOTAL des produits d'exploitation</b>	<b>2 367 123</b>	<b>2 321 101</b>

	30/06/2022	30/06/2021
	CONSOLIDE	CONSOLIDE
	2022	2021
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	38 570	32 580
Dégâts payés	201 129	183 092
Autres achats Charges externes	724 220	578 681
Impôts, taxes et versements assimilés	63 235	55 998
Salaires et traitements	647 448	570 022
Charges sociales	243 210	268 840
Autres charges	154 611	139 242
Dotations aux amortissements sur immobilisations	226 865	246 327
Dotations aux provisions sur actif circulant	57 656	82 366
Dotations aux provisions pour risques	144 654	156 821
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>2 501 598</b>	<b>2 313 999</b>

	30/06/2022	30/06/2021
	CONSOLIDE	CONSOLIDE
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-134 475</b>	<b>7 102</b>
Produits financiers	15 512	14 603
Charges financières	12 675	15 738
<b>Résultat courant</b>	<b>-131 638</b>	<b>5 968</b>
Produits exceptionnels	109 808	95 377
Charges exceptionnelles	19 599	21 261
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>90 209</b>	<b>74 116</b>
Utilisation fonds dédiés	-112 454	
	<b>2 022</b>	<b>2 021</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-41 429</b>	<b>80 084</b>

## COMPTE CONSOLIDE

Ont augmenté le résultat :

- Les ventes de services : +42 k€
- Les subventions : +17 k€
- Les fonds dédiés : +56 k€
- La baisse des dotations aux provisions : - 31 k€

Ont diminué le résultat :

- La baisse des reprises de provision : - 68 k€
- Les charges externes : +163 k€
- Les salaires et charges salariales : + 52 k€

## COMPTE FONCTIONNEMENT

Pour ce qui est du compte « Fonctionnement »

En recettes on note :

- Une baisse des ressources statutaires – 15 k€, compensées par une augmentation des prestations de service +35 k€
- Les subventions d'exploitation reculent – 16 k€

Les charges évoluent ainsi :

- Une évolution conséquente des charges externes (honoraires +31 k€)
- Un cout communication en progression (+ 21 k€)
- Des frais de fonctionnement en hausse (entretiens, maintenance, énergie, réparations)
- En 2021/2022 les charges salariales de la FDC sont de 890 k€ (838 k€ en 2020-2021), augmentation due à des départs « primés ».

**Le compte fonctionnement présente un déficit de -702 €**

## COMPTE PROJET

Le tableau reprend les projets un par un et affiche le volume d'engagements par l'écocontribution et la CPO

9 projets réalisés et en cours représentant une assiette de 210 k€ ou 70% des subventions ECO dont 1/3 versés par les chasseurs.

A cela s'ajoute une subvention CPO de 36 k€ pour les cipan (Région AuRA).

**Compte projets équilibré par nature**, mais il faut prendre en compte le report de fonds dédiés Eco contribution pour 42 513 €, soit les avances sur projets non encore réalisés

Haies 1	6 913 €
ICE	39 924 €
TVB	3 335 €
Haies 2	7 484 €
Haies 3	25 050 €
Ois mig	15 777 €
Cipan	36 350 €
Ois mig	12 405 €
Cipan	25 315 €
Cipan	33 306 €
CPO	36 350 €
	242 209 €

## COMPTE DEGATS

En terme de ressources, celle des plans de chasse évolue de 30 k€ à 104 k€.

- Les subventions compensatrices restent stables.
- On note une baisse des reprises de provisions de 76 k€.
- Les contributions territoire évoluent de 47 k€, mais l'année 2020-2021 avaient permis une réduction exceptionnelle de 50% de la responsabilisation financière.

En terme de charges,

- les dégâts ont généré pour 201 k€ d'indemnisation en légère évolution.
- La part des charges, frais généraux, de fonctionnement et divers évolue de 54 k€ après prise en compte des mesures du plan de résilience qui ont permis de réduire les provisions de 25 k€ les amenant à 144 654 € .

**Le compte dégât présente un déficit de 83 241 € pour l'exercice 2021-2022, en hausse de 24 k€.**

	30/06/22	30/06/21
	dégâts	DEGATS
PRODUITS D'EXPLOITATION	2022	2021
Ressources Plan de chasse Bracelets	104 783	75 239
Ventes, cessions et remboursements	24 026	22 091
Subventions d'exploitation	84 007	82 533
Autres produits participations GGC dégâts RF	120 021	82 883
CTFO	133 020	122 657
Subv FNC Eco chasseurs	0	
Reprises sur provisions et amortissements	164 078	240 401
<b>TOTAL des produits d'exploitation</b>	<b>629 935</b>	<b>625 705</b>
	30/06/22	30/06/21
	Dégâts	DEGATS
ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
Dégâts payés	201 129	183 092
Autres achats Charges externes	130 912	109 111
Impôts, taxes et versements assimilés	13 179	11 855
Salaires et traitements	123 976	112 453
Charges sociales	53 339	54 898
Autres charges	31 068	37 843
Dotations aux amortissements sur immobilisations	34 030	36 949
Dotations aux provisions pour risques	144 654	156 821
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>732 287</b>	<b>703 022</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-102 352</b>	<b>-77 317</b>
Produits financiers	9 512	8 499
Charges financières	1 901	2 361
<b>Résultat courant</b>	<b>-94 741</b>	<b>-71 489</b>
Produits exceptionnels	13 296	11 675
Charges exceptionnelles	1 796	308
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>11 500</b>	<b>11 675</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-83 241</b>	<b>59 813</b>

## PRESENTATION ECLATEE DES COMPTES

Ensemble des CHARGES	Fonct	Réalisé 2021-2022		
		dégâts	projets	CONSOLIDE
60 ACHATS dont DEGATS	64 592	219 771	114 553	398 916
61 SERVICES EXTERIEURS	132 811	22 854		155 665
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	316 056	89 414	3 876	409 346
63 IMPOTS ET TAXES	50 056	13 179		63 235
64 FRAIS DE PERSONNEL	694 796	177 315	18 547	890 658
65 CHARGES DIVERSES, sub versées, cotis	123 543	31 068		154 611
66 CHARGES FINANCIERES	10 774	1 901		12 675
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 803	1 796		19 599
68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	192 835	178 684	57 656	429 175
69 IMPOT SOCIETE				
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>	<b>1 603 257</b>	<b>735 983</b>	<b>194 633</b>	<b>2 533 873</b>

Ensemble des PRODUITS	Fonct	Réalisé 2021-2022		
		dégâts	projets	CONSOLIDE
70 VENTES, services et matériel	170 323	128 809		299 132
73 RECETTES statutaires, adhésions	1 130 357	252 465		1 382 822
74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	132 271	84 007	86 988	303 266
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	56 855	576		57 431
76 PRODUITS FINANCIERS	6 000	9 512		15 512
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 807	13 296	37 705	109 808
78 REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	31 451	161 168	112 453	305 072
79 TRANSFERT DE CHARGES	16 491	2 910		19 401
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>	<b>1 602 555</b>	<b>652 743</b>	<b>237 146</b>	<b>2 492 444</b>

RESULTAT .....	Réalisé 2021-2022			
	Fonct	dégâts	projets	CONSOLIDE
	-702	-83 240	42 513	-41 429

## BILAN PRESENTATION SYNTHETIQUE

	BILAN ACTIF			
	30-juin-22	30-juin-21	var	%
Immobilisations	1 941 324	2 095 400	-154 076	-7,35%
Stocks et en cours			0	
Créances	447 746	521 992	-74 246	-14,22%
Disponibilités	2 135 102	2 062 754	72 348	3,51%
Comptes de régularisation	80 065	100 598	-20 533	-20,41%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 604 236</b>	<b>4 780 744</b>	<b>-176 508</b>	<b>-3,69%</b>

	BILAN PASSIF			
	30-juin-22	30-juin-21	var	%
Capitaux propres	2 921 601	2 934 019	-12 418	-0,42%
Résultat	-41 430	80 084	-121 514	ns
Provisions risques et charges	459 336	507 301	-47 965	-9,45%
Dettes financières	652 862	778 874	-126 012	-16,18%
Dettes d'exploitation	438 601	426 921	11 680	2,74%
Comptes de régularisation	173 266	53 545	119 721	223,59%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 604 236</b>	<b>4 780 744</b>	<b>-176 508</b>	<b>-3,69%</b>

## En SYNTHÈSE

### **Dynamique d'entreprise associative**

- ❖ Une **année de transition**, avec une conjoncture peu favorable du fait de la pandémie, trop peu de contacts avec nos adhérents.
- ❖ L'année cynégétique heureusement accompagnée d'une **saison sans excès de dégâts**
- ❖ Une année délicate en terme de gestion qui a permis de montrer **la forte capacité des équipes** (élus et salariés) à s'adapter aux contraintes d'un secteur mouvant.
- ❖ Notre gestion et notre fonctionnement souffrent cependant de trop d'inertie et l'efficacité doit être optimisée pour être à l'heure au rendez-vous des résultats.
- ❖ Les décisions pour aboutir à un dossier bouclé restent longues, les filtres d'acceptation très serrés et parfois rigides (cf. le projet suivi du cerf).
- ❖ Les délégations doivent davantage être exprimées.

### **Au plan financier :**

- ❖ L'exercice est déficitaire. Sans être la caricature de ce génie qu'était Einstein, toute chose étant relative par ailleurs, on peut comprendre que cette situation reste liée à un environnement qui ne nous est pas favorable, vieillissement de la population des chasseurs, difficultés à recruter, donc ressources plus difficiles à trouver.
- ❖ Au plan financier, notre EBE se casse la figure (divisé par 3), le Coefficient d'Exploitation s'alourdit (84%). Le fonds de roulement reste stable à 2 M€.
- ❖ L'avenir sera de plus en plus contraint, nombre de chasseurs, ressources réduites
- ❖ Les variables d'ajustement ne seront plus logées dans les recettes dont la tendance sera baissière, et les charges devront suivre la même pente.

**Ne nous illusionnons pas sur nos réserves. Elles ne sont ni importantes ni pérennes.**

### **En conclusion :**

Nous chasseurs, nous sommes des vrais défenseurs de la nature. Mais nous devons mieux valoriser nos actions et le savoir-faire.

Par notre dévouement, nous contribuons de façon bénévole à la sauvegarde de la biodiversité.

La parole est donnée au commissaire aux comptes, monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT du cabinet Eurex – CRMD pour la lecture de son rapport sur les comptes de la fédération.

Rapport du Commissaire aux Comptes – comptes clos au 30/06/2022  
Monsieur Jean-Jacques GAUDILLAT

A l'assemblée générale de l'association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DROME »,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » concernant la provision pour dégâts.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos diligences ont porté notamment sur :

- Votre fédération a constitué des provisions pour risques et charges, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces provisions et de leurs retranscriptions comptables.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux adhérents.

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de l'association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DROME »,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

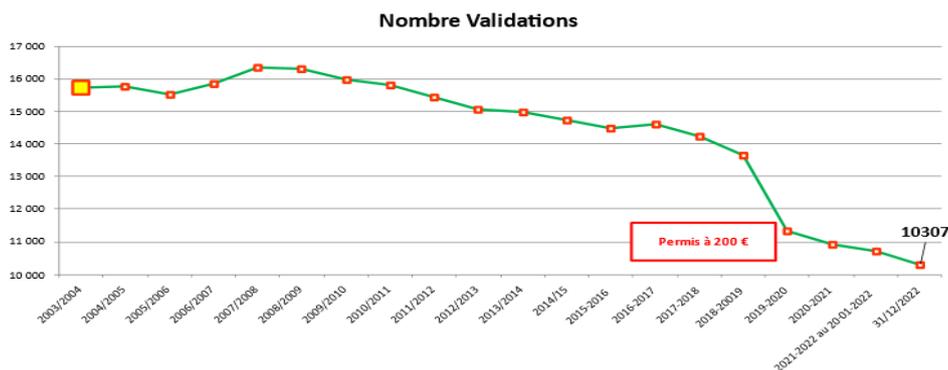
**Je vous remercie de votre attention.**

**La parole est donnée** à monsieur Christian HARDOUIN pour la présentation du budget prévisionnel 2023/2024.

A l'issue de cette présentation monsieur Christian CHAILLOU procédera à la lecture des résolutions financières en vue de leur adoption par l'assemblée.

### Budget prévisionnel Exercice 2023-2024 Par le trésorier-adjoint monsieur Christian HARDOUIN

**NOS RECETTES SONT LIÉES AU NOMBRE DE CHASSEURS :  
COTISATIONS ADHÉRENTS PERSONNES PHYSIQUES**



## EVOLUTION ADHESIONS pour 2023/2024

### CHASSEUR +4,3%

- Cotisation : 100,58 €
- Redevance cynégétique 47,87 €
- Droit de timbre 9 €
- Frais de dossier 5 €
- Départemental 162,45 €
- Part forfaitaire FNC 54,53 €
- National : 216,98 €

### TERRITOIRE +4,3%

- × Cotisation : 198,17 €
- × 99,09 € pour les territoires contigus suivants

### DEGATS INCHANGE

- × CTFO : cotisation territoriale forfaitaire obligatoire : de 50 à 300 € selon surface chassable
- × Responsabilisation financière : 40% des dégâts au territoire touché, 60 % aux territoires du GGC selon surface favorable
- × Plans de chasse (bracelets)

Fédération des chasseurs de la Drôme

Rappel : comptabilité des FDC et la loi chasse de 2019

Objet : Décret du 6 septembre 2019 portant diverses dispositions relatives à la chasse. Article 1 et article 3, alinéa 1 et 3 : dispositions relatives à la comptabilité des fédérations. Les articles R421-35, R421-37 et R426-1 sont modifiés afin de permettre la fusion des comptabilités des fédérations.

Tenue d'une comptabilité analytique obligatoire

La loi Chasse 2019 a introduit un mécanisme d'indexation des redevances cynégétiques de l'État (article L423-21-1 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018), selon lequel :

« A partir de 2020, les montants [des redevances cynégétiques] sont indexés chaque année sur le taux de progression de l'indice des prix à la consommation hors tabac prévu dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour l'année considérée »

Lors de l'AG du 21/03/2022, il a été convenu que la FNC transmettrait chaque année aux FDC ce taux d'indexation, afin qu'elles puissent éventuellement en tenir compte dans la construction de leur budget, notamment pour la tarification de leurs propres cotisations.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer que, **pour 23-24, l'indexation sera de +4,3%**

Ensemble des PRODUITS	Réalisé 2021-2022			PREVISION 2022-2023				PREVISION 2023-2024			
	Fonct	dégâts	CONSOLIDE	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL
70 VENTES, services et matériel	170 323	128 809	299 132	175 000	100 000	0	275 000	204 340	100 000	0	304 340
73 RECETTES statutaires, adhésions	1 130 357	252 465	1 382 822	1 093 625	302 400	0	1 396 025	1 150 980	312 000	0	1 462 980
74 SUBVENTION FNC, CR, ECO	219 259	84 007	303 266	209 719	0	236 000	445 719	202 719	0	0	202 719
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	56 855	576	57 431	50 000	0	0	50 000	50 000	0	0	50 000
76 PRODUITS FINANCIERS	6 000	9 512	15 512	6 875	5 125	0	12 000	6 875	5 125	0	12 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	96 512	13 296	109 808	0	0	0	0	0	0	0	0
78 REPRISES S/AMORT. & PROVISIONS	143 904	161 168	305 072	0	200 000	190 000	390 000	0	200 000	0	200 000
79 TRANSFERT DE CHARGES	16 491	2 910	19 401	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS .....</b>	<b>1 839 701</b>	<b>652 743</b>	<b>2 492 444</b>	<b>1 535 219</b>	<b>607 525</b>	<b>426 000</b>	<b>2 568 744</b>	<b>1 614 914</b>	<b>617 125</b>	<b>0</b>	<b>2 232 039</b>

Ensemble des CHARGES	Réalisé 2021-2022			PREVISION 2022-2023				PREVISION 2023-2024			
	Fonct	dégâts	CONSOLIDE	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL	Compte Fonct	Compte dégâts	CPO ECO	TOTAL
60 ACHATS dont DEGATS	179 145	219 771	398 916	117 470	211 130	80 750	409 350	109 020	216 480	0	325 500
61 SERVICES EXTERIEURS	132 811	22 854	155 665	104 943	12 608	0	117 550	135 995	14 505	0	152 500
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	319 932	89 414	409 346	272 460	51 090	162 000	485 550	285 460	52 690	0	338 150
63 IMPOTS ET TAXES	50 056	13 179	63 235	46 325	8 175	0	54 500	46 325	8 175	0	54 500
64 FRAIS DE PERSONNEL	713 343	177 315	890 658	688 500	121 500	46 000	856 000	714 000	126 000	0	840 000
65 CHARGES DIVERSES, sub versées, cot	123 543	31 068	154 611	101 800	35 000	0	134 800	104 300	32 000	0	134 300
66 CHARGES FINANCIERES	10 774	1 901	12 675	11 900	2 100	0	14 000	10 200	1 800	0	12 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 803	1 796	19 599	0	0	0	0	0	0	0	0
68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	250 491	178 684	429 175	199 750	145 250	140 000	485 000	191 250	183 750	0	375 000
69 IMPOT SOCIETE				0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES .....</b>	<b>1 797 890</b>	<b>735 983</b>	<b>2 533 873</b>	<b>1 543 148</b>	<b>586 853</b>	<b>428 750</b>	<b>2 556 750</b>	<b>1 596 550</b>	<b>635 400</b>	<b>0</b>	<b>2 231 950</b>

## Prév 2023-2024

Général Dégâts CPO ECO Consolidé

TOTAL DES PRODUITS.....				
TOTAL DES CHARGES.....				
<b>RESULTAT</b>				
<b>1 614 914</b>	<b>617 125</b>	<b>0</b>	<b>2 232 039</b>	
<b>1 596 550</b>	<b>635 400</b>	<b>0</b>	<b>2 231 950</b>	
<b>18 364</b>	<b>-18 275</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	

BUDGET INVESTISSEMENTS 2023-2024	
<b>EMPLOIS</b>	
Siège fédéral	0
Citernes réserves d'eau	20 000
Portes accès circulation et entrée	20 000
Réfection rafraichissement intérieur/extérieur	5 000
Velux / Fenêtre bureau / Communs	5 000
Travaux voirie et extérieurs	10 000
Equipement informatique et logiciels	5 000
Equipements matériels spécifiques techniqu optique	10 000
Mobiliers bureaux	5 000
Dotations projets petit et grand gibier	30 000
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>110 000</b>
<b>RESSOURCES</b>	
Subvention CD	50 000
autofinancement	60 000
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>110 000</b>

Lecture et vote des résolutions financières  
Par monsieur Christian CHAILLOU

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30 juin 2022**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021-2022.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à : (-) 41 430 Euros au compte 1062000 au débit.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Quatrième résolution**

#### **Cotisation fédérale annuelle du chasseur**

Le montant de la cotisation fédérale 2023/2024 pour une validation départementale annuelle de base est fixé à **100,58 Euros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 9 jours est fixé à **50,29 euros**.

Le montant de la cotisation fédérale temporaire pour une durée de 3 jours est fixé à **25,15 euros**.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Cinquième résolution**

#### **Cotisation fédérale annuelle territoriale :**

La Fédération départementale des chasseurs de la Drôme appelle les cotisations « *en fonction du nombre de territoires attributaires d'un plan de chasse et/ou d'un plan de gestion cynégétique approuvé détenu par chaque adhérent* ».

Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent (A.C.C.A., chasse privée, autres territoires) est fixé pour 2023/2024 (période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024) à **198,17 euros** pour le premier territoire, plus

**99,09 euros** pour chacun des autres territoires non contigus détenus par le même adhérent.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Sixième résolution**

#### **cotisation d'adhésion volontaire :**

Le montant de la cotisation d'affiliation pour chaque adhérent volontaire souhaitant bénéficier des services de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme et dont l'adhésion a fait l'objet d'une acceptation par le Conseil d'Administration, est inchangé pour 2023/2024 (période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024) à **40,00 euros** sauf pour les mineurs pour lesquels la cotisation reste à 1,00 (un) Euro ainsi que pour les conjoints de chasseurs adhérents, et assimilés.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Septième résolution**

☞ la contribution liée au plan de chasse

Le montant unitaire « bracelet » pour les espèces soumises à plan de chasse est arrêté comme suit :

<b>Espèce / Catégorie</b>	<b>Prix unitaire « bracelet » - Euros</b>
Cerf élaphe / Indifférencié	<b>80</b>
Cerf élaphe / Femelle	<b>70</b>
Cerf élaphe / Jeune	<b>45</b>
Chevreuril	<b>15</b>
Chamois	<b>50</b>
Mouflon	<b>50</b>
Cerf sika	<b>4</b>
Daim	<b>4</b>

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Huitième résolution**

☞ la contribution territoriale :

Le principe de calcul de cette contribution territoriale qui doit être payée par chaque territoire adhérent à la fédération est arrêté comme suit :

- **Une part forfaitaire dite Contribution Territoriale Forfaitaire Obligatoire**

Surface	< 50 ha	50 à <100 ha	100 à <500 ha	500 à <1000 ha	1000 à <2000 ha	> 2000 ha
Montant	50,00 €	75,00 €	150,00 €	200,00 €	250,00 €	300,00 €

- **Une part variable du montant indemnisé par GGC dite Responsabilisation Financière :**

- 40% répartis entre les territoires objets de dégâts
- 60% répartis en fonction de la surface favorable de chacun des détenteurs

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

### **Neuvième résolution**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'exercice social allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 décomposé comme suit :

- Total des produits : **2 232 039 euros**
  - dont 617 125 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.
- Total des charges : **2 231 950 euros**
  - dont 635 400 euros pour la gestion du compte prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier.

Soumis au vote, la résolution est

**Adoptée**

Dans la perspective de prochaine commission de la chasse et de la faune sauvage de mai, le conseil d'administration présente les modalités de chasse qu'il soumettra à madame la Préfète.

Le président donne la parole à Philippe CASSIGNOL qui va passer en revue les points marquants.

*Lecture et vote des Vœux cynégétiques 2023-2024  
Par le Secrétaire général monsieur Philippe CASSIGNOL*

Mesdames et messieurs

Bonjour,

Dans la perspective de prochaine commission de la chasse et de la faune sauvage qui se réunira le 11 mai, qui ét

udiera nos demandes pour le prochain arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de fermeture et modalité d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme pour la saison 2023-2024.

Pour ces vœux cynégétiques et à la suite des réunions de secteur, le conseil d'administration soumet à votre approbation :

**Pour la saison de chasse 2023-2024, les chasseurs de la Drôme réunis en Assemblée Générale souhaitent :**

- Ouverture générale de la chasse : **Dimanche 10 septembre 2023 à 07 heures**
- Fermeture générale de la chasse : **Jeudi 29 février 2024**

#### **PETIT GIBIER SEDENTAIRE**

##### **LAPIN DE GARENNE – FAISANS DE CHASSE**

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : dimanche 14 janvier 2024 au soir

##### **PERDRIX ROUGE – PERDRIX GRISE**

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : dimanche 17 décembre 2023 au soir

##### **LIEVRE D'EUROPE**

Selon les modalités du SDGC et l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé du 19 août 2022.

Chasse autorisée entre le :

Dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Et le

Dimanche 14 janvier 2024 au soir

##### **RENARD ROUX**

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : jeudi 29 février 2024 au soir

##### **BLAIREAU**

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : jeudi 29 février 2024 au soir

Période complémentaire spécifique de chasse sous terre à compter 15 mai au matin et jusqu'à l'ouverture générale.

#### **OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU**

##### **BÉCASSE DES BOIS**

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : mardi 20 février 2024 au soir

Prélèvement Maximum Autorisé suivant le Carnet de Prélèvement Bécasse national de :

- 30 oiseaux par saison

- 6 oiseaux par semaine et 3 par jour jusqu'au dimanche 14 janvier 2024

- 2 oiseaux par semaine du lundi 15 janvier au mardi 20 février 2024

Conditions particulières sur les moyens d'assistance électronique : Pour la chasse de la Bécasse des bois, les dispositifs de repérage (dits colliers « beeper ») des chiens qui marquent l'arrêt sont obligatoirement couplés avec un **grelot traditionnel** type sonnette à bécasse ou sonnaille. Le localisateur de suivi de collier GPS est interdit.

##### **CAILLE DES BLÉS**

Ouverture : samedi 26 août 2023 à 7 heures

Fermeture : dimanche 14 janvier 2024 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 10 cailles par jour et par chasseur

### ALOUETTE DES CHAMPS

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023 à 7 heures

Fermeture : dimanche 31 décembre 2023 au soir

Quota de prélèvement autorisé suivant le SDGC 26 de :

- 30 alouettes par jour et par chasseur

**TOURTERELLE DES BOIS** sous réserve d'une autorisation de chasse fixée par décret **et application ChassAdapt**

### PETIT GIBIER DE MONTAGNE

#### TÉTRAS-LYRE

Ouverture : dimanche 17 septembre 2023

Fermeture : samedi 11 novembre 2023 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls titulaires d'un plan de chasse.

Pour la partie de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors les modalités seront fixées suivant les termes de l'annexe 2 (tableau des scénarii plan de chasse et répartition par détenteurs du droit de chasse) de la convention tripartite : FDC 26 – FDC 38 – PNRV. Chasse autorisée les dimanches et jours fériés.

#### LIÈVRE VARIABLE

Ouverture : dimanche 10 septembre 2023

Fermeture : samedi 11 novembre 2023 au soir

Chasse autorisée les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés pour les seuls détenteurs d'un carnet de prélèvement et marquage par languette autocollante et millésimée.

Prélèvement Maximum Autorisé :

1 lièvre par chasseur/jour

3 lièvres par chasseur/an

### GRAND GIBIER

#### **GRAND GIBIER SOUMIS À PLAN DE CHASSE**

Modalités d'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021/2027 pour le plan de chasse triennal

#### **SANGLIER**

Modalités d'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé.

Soumis au vote, les résolutions sont

**Adoptées**

*Situation et gestion de la fédération  
Par le président Rémi GANDY*

Mesdames, messieurs,

Cette année nous reprenons le format habituel de notre assemblée générale et je tiens particulièrement à remercier les forces vives de l'ACCA de la Chapelle en Vercors ainsi que son Maire et les services de la commune pour son organisation.

Il me revient de vous rendre compte des actions de la fédération depuis notre dernière assemblée générale. Un rapport d'activité complet et documenté est à disposition dans votre espace adhérent et sera prochainement mis en ligne sur notre site Internet.

Cette année mon intervention sera plus courte que d'habitude afin de dégager du temps pour que Michel Sanjuan notre vice-Président, traite la partie concernant le loup, à la fin de mon discours.

Cette saison, les élections de toutes les instances fédérales de la chasse française se sont déroulées selon un scrutin de liste. Pour la Drôme j'ai réuni une liste que vous avez élue et je vous en remercie. Le conseil d'administration a été renouvelé avec l'entrée de trois nouveaux membres, messieurs Frédéric Chastang, Bernard Lovisa et Philippe Malossane.

#### - **Chasser : un mode de vie**

En préambule, je veux rappeler que la chasse, en Drôme comme ailleurs, est une activité parfaitement légale et très encadrée. Notre passion est très éloignée de la caricature que certains en font. Pour eux le chasseur se bornerait en début d'automne à décrocher son fusil pour tirer n'importe quoi jusqu'à la fermeture, date à laquelle il le raccrocherait en attendant la saison suivante. Peignons un autre portrait.

Tout d'abord le chasseur n'existe pas en tant que tel. C'est un étudiant, un employé, un commerçant, un agriculteur, instituteur, un avocat, un chef d'entreprise, voire un chômeur... Femme ou homme, de tous âges, actif ou retraité, urbain ou rural, il est porteur (ou pas) d'idées politiques qui s'étalent sur toute la palette des partis qui existent en France. De même pour son caractère, ses goûts et ses habitudes qui sont divers.

Mais sa passion le façonne et lui fait lire la nature d'une manière différente que d'autres. Si comme beaucoup de Français il aime son contact direct, accompagné ou non de son ou de ses chiens, à l'occasion de ses sorties il lui arrive de tuer un animal gibier.

C'est ce qu'il y a de plus remarquable pour celui qui n'est pas initié, mais pour le chasseur la mort de l'animal n'est pas un but premier. Son premier but c'est de s'immerger dans la nature, d'émettre des prédictions qui s'avèreront vraies ou fausses sur le gibier présent, le lieu où le trouver en fonction de l'époque, de la météo... Et durant la chasse, il vit dans un temps flottant au sens où ce temps échappe aux obligations quotidiennes habituelles.

Lorsqu'il chasse, c'est en premier ceci (et bien d'autres choses), qui pour lui est précieux, conditionnel de la qualité de sa vie. Et ce, sur un territoire précis dont il a une intime connaissance, souvent transmise de famille, parfois d'un ami.

Mais avant de vivre ces moments de chasse il aura toute l'année, de façon solitaire ou collective, aménagé son poste et les chemins qui y accèdent, entretenu le milieu de vie de ses espèces préférées... De même par sa participation aux comptages, aux lâchers et suivis divers il aura contribué à apprécier le nombre d'animaux qu'il pourra prélever. Il aura de plus assisté aux réunions, formelles et informelles, de son ACCA ou de sa chasse particulière, aux activités variées qu'elles organisent qu'elles soient écologiques, citoyennes ou festives...

Et c'est sa constance à être passionné par la nature, sous différents points de vue tout au long du calendrier, qui le fera connaître ou reconnaître comme chasseur dans son village et dans ses autres réseaux.

Pas par le nombre de gibiers qu'il aura réussi à abattre.

Surtout pas en Drôme, où nos chasses sont modestes du fait de leurs tableaux mais magnifiques par le cadre dans lequel elles s'exercent. Cette modestie des prélèvements explique que notre chasse départementale est restée populaire car la relative modicité de son coût, permet d'accueillir un maximum de catégories sociales, dont les plus modestes.

Je ne rappellerai jamais assez que c'est ce fort brassage social qui est singulier car peu d'activités de nos jours, le favorisent. Rare, il est notre vraie richesse car il fait notre force, en portant dans tous les cercles de la société, la connaissance de la réalité de notre loisir. Ceci avec une puissance bien supérieure à celle des réseaux sociaux...

Et c'est bien pourquoi nous devons tous, chasseurs de Drôme, nous attacher à défendre le caractère populaire de notre activité.

En France, en Drôme parfois, le grand nombre de techniques cynégétiques, créent une complexité utilisée par nos opposants, pour cliver la population entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre certains mode de chasse. Il est nécessaire de voir la chasse comme une activité pleine et entière même si nous avons tous un goût affirmé pour certaines et un désintérêt total pour d'autres.

Dans cette idée, il faut affirmer que la chasse est d'abord une activité qui permet de s'intéresser à de nombreuses espèces. Parmi celles-ci, l'existence de certaines ne créent aucune nuisance aux activités humaines, la bécasse par exemple. Et ce n'est qu'ensuite, grâce à notre loisir pris dans son entier, que son exercice aide à réguler des espèces posant problèmes à l'agriculture, la forêt, la sécurité et la santé publiques.

Aussi ne nous laissons enfermer dans cette distinction d'une chasse « de loisir » qui serait bien futile et inutile et qui s'opposerait à celle d'une chasse de « régulation », sérieuse et indispensable à la société. C'est sur cette ligne de partage que le mouvement anti chasse joue pour grignoter chaque jour un peu plus, notre activité.

Soyons unis dans ce principe que notre diversité est une richesse et que tout mode de chasse est utile aux autres, et doit être défendu. C'est ce que nous appliquons à la FDC en défendant autant la chasse de l'alouette, du tétras-lyre que celle du cerf ou du sanglier....

C'est une des conditions premières pour que notre passion continue à s'épanouir pleinement en ce siècle.

#### - **Chasser : sécuriser notre pratique**

Et pour l'épanouissement de notre mode de vie, dans le respect de celui des autres, un des thèmes premiers restera toujours la sécurité.

Encore une fois, au plus près de votre terrain comment s'organise-t-elle ? Quelles sont vos mesures particulières sur certains postes sensibles ? Ces singularités locales que vous avez établies doivent être connues de tous, particulièrement de vos élus municipaux afin qu'ils rassurent vos concitoyens qui seraient inquiets de votre pratique. A vous de les faire savoir au premier magistrat de votre commune. Il est en première ligne dès que le sujet de la sécurité est abordé.

Largement médiatisés des accidents de 2022 ont conduit le Sénat à formuler une proposition de loi renforçant la sécurité à la chasse. En Drôme elle ne révolutionnera pas le sujet car de nombreux points sont déjà d'application et inscrits depuis longtemps, dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Dans cette proposition de loi, nous souhaitons que deux éléments n'apparaissent pas :

- l'obligation de s'habiller en orange pour la chasse du petit gibier : inutile, elle ne sert à rien en termes de sécurité pour les autres.

- le recyclage pour la formation au maniement des armes de tous les chasseurs d'ici 2025 et sans moyens financiers : il est irréaliste !

Enfin nous aurons des points de vigilances que je ne développerai pas plus aujourd'hui. Je veux toutefois en citer deux qui concernent :

- l'application mobile qui peut être à double tranchant et inefficace si elle n'est pas réfléchie en profondeur.

- certaines consignes de tir indispensables en zone de plaines, mais inutiles, voire handicapantes sur nos zones de collines et de montagnes drômoises.

Nous avons adressé un courrier précisant ces remarques aux sénateurs drômois.

Dans le département, fidèles à notre volonté d'amélioration permanente, nous avons aussi pris une initiative avec Christian Blachier chef du SD de l'OFB 26. Elle consiste à rédiger des fiches simples pour nos chasseurs sur des points de sécurité qui peuvent être interprétés et donc mal appliqués. Par exemple le marquage du poste, la pose des panneaux indiquant les battues... Un groupe constitué d'agents de l'Etat, de personnels et d'élus fédéraux travaille sur le sujet. Cette action montre qu'à l'échelle de la Drôme les relations avec l'OFB sont bonnes car claires et constructives. Ce n'est malheureusement pas le cas pour tous les sujets avec les échelons supérieurs de cet Etablissement public.

Enfin nous avons pris une initiative fédérale conséquente d'amélioration de la sécurité cette année. C'est l'installation à notre siège de Crest d'un « Cinématir ». Ce dispositif virtuel consiste à projeter des films de scène de chasse. Le chasseur vient avec sa propre arme que l'on équipe de capteurs. Il tire (sans munition !) et visualise ensuite tout le parcours qu'à fait son canon de la prise en compte de l'arme, jusqu'au tir et au retour de l'arme en position d'attente. Dans le même temps, il constate la qualité de son tir.

Très pédagogique, ce matériel fonctionne grâce à des moniteurs bénévoles que nous avons formés. Ils viennent des rangs des Associations Départementales spécialisées. Je les remercie vivement ici du temps qu'ils donnent pour cette formation si utile.

Enfin je signale que cet investissement d'intérêt général, d'un coût total de 80 000 € a été entièrement financé par les fonds propres de la FDC.

#### - **Chasser : financer nos actions.**

Dans mes propos introductifs nous avons vu que le chasseur est un aménageur de l'espace naturel. Certains de ces aménagements sont coordonnés à l'échelle fédérale. Des aides au financement existent pour cela. Les réformes des régions administratives de 2015 puis celle de la chasse française en 2019

ont ouvert la voie à de nouveaux dispositifs pour les fédérations de chasseurs. Parmi eux deux sont majeurs pour nous.

#### La Convention de Partenariat et d'Objectif régional :

Dès son élection à la tête de la Région le président Wauquiez a décidé de contribuer financièrement aux actions des fédérations. A ce jour nous sommes à la seconde convention qui concerne la période 2022-2024. Elle se matérialise par une enveloppe substantielle pour les 12 fédérations de la région. De plus, une enveloppe dédiée de 3,2 millions d'euros a été attribuée directement aux associations locales, afin d'améliorer si nécessaire leurs locaux de chasse.

La fédération des chasseurs de la Drôme est subventionnée par la région pour les Cipan, les implantations de haie, les traitements des déchets de venaison, le suivi du loup par pièges photographiques, l'implantation de postes de tirs surélevés pour la sécurité et pour des actions d'éducation à l'environnement.

#### L'écocontribution :

Depuis 2020 c'est-à-dire au tout début de l'apparition de ce dispositif, la fédération a monté des dossiers afin de bénéficier d'une partie de ce fond. Il est alimenté par 5€ prélevés sur chaque validation annuelle de permis de chasser, augmentés de 10€ par l'Etat. Un parcours de candidature et d'instruction où chaque FDC de France définit ses priorités, précède la rédaction de dossiers d'opportunité. Ceux-ci sont ensuite validés ou non par l'OFB régional et national.

Depuis la création de ce fond d'aide, la fédération dépose 3 dossiers et jusqu'à l'an dernier l'opportunité et la qualité des demandes n'avaient souffert que de peu de remarques et furent validés par l'OFB. Depuis 2022, ce n'est plus le cas et nous nous interrogeons sur l'objectivité de l'OFB quant aux critères de sélection.

Ainsi à titre d'exemple, depuis 2015 un programme CIPAN « biodiversité » nous permet d'aider les agriculteurs à implanter des cultures intermédiaires favorables d'une part à l'amélioration des sols, d'autre part à la biodiversité générale des oiseaux et mammifères en automne et début d'hiver. Cette action est administrativement et techniquement rodée. Elle a été un temps financée par la région AURA et l'OFB. Ceci permettait de semer plus de 1000 ha en Drôme de ce mélange de graines ce qui est loin d'être négligeable.

Or, ce dossier a été refusé cette année au prétexte qu'il n'était pas pérenne ? Alors qu'il y a 10 ans que nous nous sommes engagés dans cette opération avec la Chambre d'agriculture. C'est incompréhensible...

L'autre dossier soutenu par la Fédération Régionale des Chasseurs permettait une meilleure connaissance du cerf du Vercors. Les modifications climatiques et la présence du loup changent son comportement et nous posent un problème pour sa gestion. Des partenaires locaux dont le Parc du Vercors, nous soutenaient. Là encore un dossier refusé sur des motifs que nous jugeons très contestables.

Les autres dossiers à savoir l'implantation de haies et le suivi des oiseaux migrateurs sont validés. De notre point de vue, dans ce contexte de tatillonnage administratif et technique, ils sont précaires. Cette volonté de l'établissement public de prendre la main sur les choix possibles des fédérations en matière de biodiversité locale est incompréhensible. Elle entraîne une suspicion quant à des buts inavoués et tend les relations avec le monde de la chasse.

Nous retrouvons à cette occasion, ce que nous détestons le plus à la FDC : l'opacité et l'iniquité d'une décision de la part des échelons supra-départementaux de l'OFB. Il faut comme en toutes choses des règles de fonctionnement claires et incontestables. Ces dossiers sont particulièrement lourds à élaborer.

Aussi nous ne pouvons-nous y engager qu'avec un maximum de chance de les voir aboutir.

Je ne sais si c'est la composition hybride de l'OFB, avec au sein de son conseil d'administration certains de nos opposants les plus farouches qui en est la cause, mais ce flou est intolérable. Pour mémoire la LPO et FNE membres du conseil d'administration de l'OFB ont déposé en 2022 un recours juridique « contre l'écocontribution versée aux chasseurs ».

#### - **Chasser : passer le permis.**

Le renouvellement des membres est, dans les structures cynégétiques comme pour toutes les autres associations, une priorité.

Tout futur chasseur avant d'exercer, est formé par la FDC. Il passe ensuite un examen théorique et pratique. Celui-ci est organisé par l'OFB national qui vient de mettre en place un nouveau logiciel d'inscription, sensé améliorer le dispositif. Je suis au regret de constater que celui-ci fonctionne mal entraînant des difficultés que nous, fédération, devons gérer. Si nous ajoutons un nombre insuffisant

d'examineurs de l'OFB c'est notre recrutement qui est mis à mal. Nous sommes plusieurs FDC à avoir fait remonter ces doléances.

Si l'on additionne à cela, le désengagement de l'OFB dans la lutte contre le braconnage, véritable fléau pour la faune et danger pour la sécurité, vous apprécierez la légitimité de notre mécontentement.

Pour conclure sur ces difficultés, je réaffirme que tout ceci n'entache pas les relations de qualité que nous connaissons avec l'échelon départemental de l'Etablissement.

- **Chasser : lutter contre les dégâts du grand gibier.**

En mars dernier au salon de l'agriculture, a été signé un accord sur les dégâts de grand gibier avec le monde agricole et le protocole d'accompagnement par l'Etat. L'objectif de ces accords est de réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sanglier au niveau national.

3 volets sont développés :

- l'élargissement de la boîte à outils « sanglier » laissant une large place aux adaptations départementales et comportant une partie sur l'agrainage
- des points de simplification et de clarification de la procédure d'indemnisation dégâts
- un contrat d'objectif (résultats et moyens) et de suivi de cet accord.

L'accompagnement financier accordé par l'Etat est primordial pour le succès de cette ambition et cet accompagnement sur 3 ans doit servir à réfléchir à l'évolution du système d'indemnisation.

En synthèse, l'Etat débloque 80 millions d'euros sur 3 ans, pour que les Fédérations réussissent, avec toutes les organisations agricoles (FNSEA, APCA, Confédération Paysanne et Coordination rurale) et le gouvernement, à réduire les surfaces de dégâts de gibier.

Ces 80 millions se répartissent en :

- 20 millions d'euros destinés au plan de résilience lancé en fin d'été dernier. Ce plan permet aux Fédérations de passer le cap du renchérissement des barèmes d'indemnisation de 2022, conséquence de la guerre en Ukraine.
- 60 millions d'euros sur les 3 ans à venir, pour aider les Fédérations et les chasseurs à engager les moyens d'action propres à faire baisser les dégâts.

Je dois vous avouer que j'étais pessimiste, pour l'application du plan de résilience. J'envisageais une procédure complexe avec des remboursements trainant sur plusieurs années. Je suis heureux de m'être complètement trompé sur les deux tableaux. Simplicité, efficacité et rapidité sont les termes appropriés pour qualifier ce plan. A ce jour tout est bouclé. Si l'Administration centrale avait bien préparé ce dossier, je tiens à souligner aussi le travail remarquable de notre DDT sur le plan local. Je l'en remercie ici, tout en signalant que pour tous les dossiers qui nous réunissent, nous sommes habitués à son travail de qualité.

Nous sommes en attente maintenant d'une traduction réglementaire par les services de l'Etat de cet accord. Cette traduction devrait s'engager rapidement les mises en œuvre étant programmées pour la saison 2023-2024.

Et n'oublions pas qu'au final, cet accompagnement sur 3 ans de l'Etat doit servir à revisiter le système d'indemnisation actuel... vieux de 55 ans !

- **Chasser : Restaurer les populations de petit gibier.**

Le grand gibier est important pour la chasse drômoise. Mais il n'attire pas tous les chasseurs et pour la vitalité de notre loisir il faut penser aussi aux petites espèces. Mais leur retour est complexe.

Pour la gestion et une bonne dynamique de populations de petits gibiers qu'ils s'agissent d'espèces sédentaires ou migratrices les chasseurs jouent sur deux paramètres : la qualité des habitats et la mise en place de plans de gestion.

Pour la qualité des habitats, la fédération est engagée dans l'implantation de Cipan-biodiversité, dans le programme Agrifaune Bords de Champs et Agroforesterie, et dans le Plan de Relance « Plantons les haies ». Vous êtes très nombreux de plus à vous investir dans l'entretien de parcelles menacées de se refermer, ainsi que dans l'implantation de cultures spécifiques pour la petite faune.

Quant à la gestion, toutes les espèces de petits gibiers du département sont soumises à des mesures donnant lieu à des quotas de prélèvements. C'est suffisamment rare pour être souligné !

Quelques exemples :

- Pour le lièvre d'Europe : plan de gestion cynégétique agréé pour tous les Groupements de Gestion du Département,
- Pour la bécasse des bois le Carnet de Prélèvement avec quotas,

- Pour le petit gibier de montagne, le plan de chasse individuel pour le tétras lyre et carnet de prélèvement avec quotas pour le lièvre variable
- Pour les espèces migratrices, des quotas de prélèvements quotidiens

Ces actions sont coûteuses et je dois dire que l'appui financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes est précieux. Au nom des chasseurs drômois je l'en remercie.

Le petit gibier, est un indicateur fiable de l'état de la biodiversité. Quand les lièvres, lapins, perdrix, cailles, alouettes et grives sont bien présents dans nos campagnes c'est qu'il persiste ou renaît un habitat de qualité. L'agriculture, fait des progrès importants dans la gestion des sols, des cultures, de l'eau et des intrants chimiques. Pour les chasseurs cela va dans le bon sens, car ceci améliore sans cesse la capacité d'accueil pour les espèces que nous recherchons. Un travail sérieux, régulier et constructif existe de longue date entre la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture sur ces sujets. Une journée sur « agriculture et biodiversité » nous réunira d'ailleurs prochainement avec un accueil du public sur plusieurs exploitations aux côtés de la LPO.

En Drôme, et c'est heureux, il n'y a pas que le sanglier qui crée le débat et l'émulation entre structures départementales agricoles et cynégétiques.

Forte de ses partenariats, de ses compétences et de son optimisme, la fédération travaille sur un programme ambitieux de reconquête de nos territoires par le petit gibier. Pour cela nous nous appuyons sur le CEN Rhône-Alpes et ses écologues. Ce sera pour les 100 ans de la fédération un moment fort de notre prochaine assemblée générale.

#### - **Chasser : expliquer notre mode de vie**

La chasse est devenue un sujet médiatique permanent. Pendant toute la saison de chasse, les médias, les réseaux sociaux s'émeuvent, s'excitent parfois se déchainent de mépris et de haine à notre rencontre. Les chasseurs drômois ne sont pas épargnés et cela oblige à ce que chacun d'entre nous soit un ambassadeur du respect des bonnes pratiques, du bien vivre ensemble et d'une manière générale du sérieux, de l'envie qui doit rejaillir afin de convaincre nos concitoyens de se joindre à nous. Surtout s'ils sont nouveaux habitants du département !

De l'échelon national au départemental la communication sur notre activité est en pleine révolution. Fini le temps du « pour vivre heureux, vivons cachés », politique désastreuse d'hier que nous payons cher aujourd'hui. Les anti-chasses font énormément de bruit, se moquent de la véracité des faits, inventent les fakes news avec une facilité déconcertante, esquivent le vrai débat et voient la société en deux blocs : le camp du bien (le leur) et le camp du mal (le nôtre). Aussi la bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse.

Dès mon arrivée à la tête de la fédération j'ai souhaité la mise en place d'une communication ambitieuse et décomplexée. C'est pourquoi nous occupons le terrain et répondons à toutes les sollicitations de médias qu'ils soient nationaux ou régionaux et bien sûr départementaux.

Mesdames, messieurs les présidents d'associations, je vous demande à votre niveau, de prendre ce temps nécessaire pour expliquer votre chasse, à votre maire, ses conseillers, et à la population de votre village. Ne laissez pas, ne laissons plus, l'espace d'expression aux seules injonctions d'activistes qu'ils soient anti-chasse, anti-agriculteurs, anti-viande... etc., et d'une façon plus générale anti-tout à ce qui ne tourne pas autour de leur nombril.

#### - **Chasser : Combattre l'anti-chasse**

Il faut reconnaître, que notre département est un territoire particulièrement fréquenté par ces anti-tout, évangélistes de l'apocalypse. Souvent donneurs de leçons, il serait bon de temps en temps qu'ils balayent devant leur porte. Par exemple :

- Quand ils sabotent nos points de tir surélevés, alors qu'ils demandent plus de sécurité.
- Quand ils enlèvent nos panneaux signalant nos chasses collectives en cours.
- Quand ils dénoncent des faits imaginaires à la Gendarmerie nationale....

Il ne faut pas s'étonner que certains de nos concitoyens, de bonne foi, soient excités par des discours fallacieux des représentants de certaines structures :

L'ASPAS en est un exemple. Elle promet ses havres de paix qui seraient si indispensables au bien-être de la faune.

Mais au fait comment a-t-elle subvenue, en son domaine de Valfanjouse, au bien-être, aux besoins vitaux des espèces captives dont elle a la responsabilité ? Beaucoup s'interrogent avec nous sur la façon dont elle fait le vide des cerfs, mouflons, sangliers pour pouvoir enlever les clôtures de son parc ? Je sais que les services de l'Etat sont sur cette piteuse affaire et de mon côté j'ai saisi notre avocat pour accéder à ce dossier afin de savoir ce qu'il se passe dans cet enclos.

Un autre exemple celui du loup de Valberg et de la communication d'associations environnementalistes au moment de la perte de son collier GPS. Souvenons-nous du représentant de FNE qui clame alors, avoir reçu un appel téléphonique anonyme lui signalant que l'animal avait été braconné dans la Gervanne. Cet appel a-t-il existé ou sommes-nous devant un mensonge honteux ?

Sur le même sujet, le président de l'association des opposants à la chasse qui accuse de nouveau les chasseurs au moins, d'avoir tué cet animal. Et où fait-il cette annonce ? Pardon du peu, en comité loup et devant 40 personnes dont votre prédécesseur, Madame la Préfète.

Pour qu'au final, la police scientifique conclue à une perte du collier par collision.

Nous n'avons pas lâché l'affaire et nous sommes prêts à aller devant le juge pour demander des comptes.

L'action fédérale pour rétablir les vérités sur notre passion, si elle est totale ne sera pas efficace sans l'aide de chaque chasseur qui doit communiquer dans son entourage.

Et surtout quand les vents nous semblent contraires et quand l'on nous présente comme des archaïques, des immoraux dans une société qui serait moderne parce qu'elle envisagerait de nouvelles alliances, fumeuses, avec ceux qui seraient nos frères, « les animaux non humains » comme ils disent.

On peut avoir dans ce contexte où l'on médiatise chacun de nos manquements, la tentation de la lâcheté et ne plus oser faire savoir que l'on chasse. Mais cacher notre état, avoir la chasse honteuse reviendrait à admettre que nos ennemis ont raison et que le vrai motif de nos sorties serait un goût malsain pour le sang, pour la mise à mort de l'animal. Si c'était le cas nous chercherions tous à nous faire embaucher dans des abattoirs industriels, au lieu de courir 6 mois de l'année pour tirer une malheureuse dizaine de cartouches quand ce n'est pas moins...

#### - **Chasser : communiquer.**

Aussi faut-il parler de notre état. Et pour cela il est nécessaire d'être fier d'être chasseur et de le faire savoir en toute simplicité : Je chasse et alors ? Le chasseur par son état d'esprit, ses savoirs, son éthique, ses convivialités, doit donner envie aux autres épris de nature de s'intéresser à son loisir et peut-être même de le rejoindre.

C'est pourquoi parler de la chasse est nécessaire à chacun d'entre nous, dans son entourage, pour la défendre. Et nous prendrons de nouvelles initiatives pour vous y aider avec le groupe « communication » de la FDC.

Pour les Présidents et membres des bureaux des ACCA et chasses particulières, nombreux aujourd'hui dans cette salle, évoquer la chasse n'est pas qu'une recommandation c'est une obligation avec sa mairie.

Vous connaissez mon discours répétitif sur ce point et vous l'entendrez toujours : Il est indispensable que le maire et son conseil municipal connaissent les principaux traits locaux de votre activité. Qui est l'interlocuteur autorisé, quels sont les jours de chasse, les zones habituelles des battues...etc. ? Ceci doit être porté à la connaissance de vos municipalités. Le groupe « communication » fédéral vous a adressé un document très simple à renseigner puis fournir à votre mairie pour qu'il soit inséré sur son site internet et son bulletin municipal. J'espère qu'il a servi. Je vous rappelle que nous souhaitons que vous lui adressiez aussi un compte-rendu annuel de votre activité.

J'insiste sur ce point car le danger vient surtout de ce que l'on ne nous connaisse plus. Pas des réseaux sociaux qui nous sont défavorables. Ne pas faire savoir à nos concitoyens ce que l'on est, ce que l'on fait simplement et donc véritablement, laisse nos adversaires seuls à parler de la chasse et évidemment d'une façon très négative.

Et il n'est pas nécessaire de faire vivre la cagnotte « Du juteux business anti-chasse » de monsieur Pierre Rigaud (et d'autres) dont les journalistes de Chasse passion écrivaient en février 2021 « *en l'espace de quelques années l'homme de la Drôme s'est positionné sur un marché de niche, celui du lobby anti-chasse. Lui qui n'a de cesse de dénoncer la chasse comme un lobby bien trop puissant, Pierre Rigaud surfe littéralement sur la vague anti-chasse pour assouvir sa passion.... Et remplir son porte-monnaie.* » Le moment de honte national vécu à Saint Laurent Royans en début de saison de chasse dernière, doit rester dans nos mémoires. Individuellement il nous rappelle qu'avec ce genre de personne on ne peut pas, même excédé, faire de l'esprit sur le sujet de la sécurité.

Je tiens à saluer l'engagement de notre secrétaire, Philippe Cassignol, animateur du Pôle « communication » pour le fourmillement d'initiatives qu'il génère. Mais aussi pour la gestion de nos supports de communication : Le chasseur drômois, la lettre d'information, Facebook, site Internet, Task-Force ... Et si ces initiatives sont toujours pertinentes, c'est parce qu'elles sont émises par les 12 chasseurs de terrains représentant tous les modes de chasse du département qui assistent le pôle. Merci à eux.

- **Chasser : oser la fierté.**

Pour conclure, je vais citer le Président Willy Schraen lors de son intervention du 23 mars dernier au congrès de la FNC . Il s'adresse à nous tous :

*« Alors mes amis ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement !*

*Oui, je vous le dis ! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, pêcheur, agriculteur, éleveur sera valorisé par la société qui nous entoure. Nous serons alors reconnus pour nos compétences, notre savoir-faire et nos traditions qu'il faudra préserver, et dont la transmission sera l'objectif collectif ! Merci pour votre engagement ».*

A la FDC 26 nous croyons à cette prophétie de lendemains qui chantent car nous en sentons déjà les prémices. Mais pour qu'elle se réalise pleinement, chacune et chacun des chasseurs de Drôme doit être exemplaire sur la sécurité, sa volonté de partager la nature et sur l'éthique de la chasse... et encore une fois, le faire savoir.

Ce sont ces exigences qui demain permettront à nos enfants, petits-enfants, amis... de connaître à leur tour, les joies qui accompagnent notre mode de vie.

Soyons fiers d'être chasseurs !

Le président salue l'arrivée de madame la sous-préfète de DIE.

Introduction de monsieur le Président de la suite de l'assemblée avec la motion « loup »

Il y a 20 ans le loup revenait en Drôme. Depuis sa population n'a cessé d'augmenter ce qui n'est pas sans conséquences sur notre activité. De plus le loup est souvent utilisé par l'anti-chasse afin de nous nuire, en nous prêtant des intentions que nous n'avons pas et que nous n'avons jamais eu.

Aussi avons-nous décidé d'écrire une motion exprimant clairement et officiellement notre point de vue sur l'espèce.

C'est Michel SANJUAN, vice-Président du Nord Drôme, en charge du dossier loup, qui va vous présenter ce travail.

Je vous remercie de votre attention

MOTION DE LA FEDERATION DES CHASSEURS  
SUR LA GESTION DU DOSSIER LOUP  
Par le vice-président Michel SANJUAN

Bonjour à toutes et tous,

En préambule de la motion, nous allons vous diffuser 2 des 3 films que nous avons réalisés, le 3 film sera mis en ligne dès la fin de cette assemblée générale sur les réseaux sociaux, il est destiné plus particulièrement au grand public et aux médias.

Je voudrais associer à cette motion l'ensemble du bureau, le conseil d'administration et personnel fédéral.

Plus particulièrement le service environnement qui pour son travail acharné a permis à travers (les pièges photos, les réunions de terrain, la collecte de l'ensemble des données que nous nous possédons de faire valider par les services de l'état et même nos détracteurs, le nombre de meutes et du loup, même s'ils sont encore inférieurs à la réalité le travail considérable nous permet aujourd'hui de légitimer cette motion loup.

## **MOTION**

*Nous souhaitons que la Drôme devienne un département pilote pour la gestion adaptative du loup.*

*Suite à nos observations et études, en concertation avec nos partenaires agricoles et pastoraux, le chiffre cible admissible dans notre département est de 50 LOUPS.*

*Nous demandons aux services de l'Etat le prélèvement de 100 loups pour la saison 2023/2024, un point étant effectué en fin de saison pour définir le chiffre cible pour les saisons suivantes.*

*Nous réaffirmons que nous ne souhaitons pas le classement du loup en espèce gibier.*

### **POUR Y PARVENIR NOUS PROPOSONS AUX SERVICE DE L'ETAT :**

*La participation de l'ensemble des chasseurs à toutes les interventions de tirs de la louveterie.*

*L'annulation des contraintes de prélèvements pour les louvetiers et bergers.*

*L'autorisation des tirs au cours des battues de grands gibiers.*

*L'autorisation des tirs à l'affut ou à l'approche.*

**EN CAS DE REFUS DES SERVICES DE L'ETAT** nous dégagerons toutes responsabilités concernant le braconnage ou plus !!!

*La présente motion n'a pas pour but l'éradication du loup, mais bien de drastiquement contrôler l'expansion du loup en Drôme pour maintenir sa présence à un niveau de population acceptable pour tous.*

*Mesdames et messieurs les politiques, cette espèce n'étant pas menacée en France, les mesures de protection prévues par la Convention de Berne ne sont pas justifiées à son égard.*

*C'est pourquoi les chasseurs drômois réunis à ce congrès vous demandent de faire preuve de courage et d'engagement, de déroger et de s'affranchir de la convention de Berne, plusieurs pays membres l'ont déjà fait.*

*Merci de votre attention.*

Soumis au vote, la motion est

**Adoptée à l'unanimité**

*Intervention de monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ  
Président de la Chambre d'Agriculture*

Madame la Sous-Préfète, monsieur le Sénateur, monsieur le Conseiller Régional, cher Didier CLAUDE-BLANC, mesdames, messieurs les Conseillers Départementaux, monsieur le Maire que je salue, qui a pris l'habitude de recevoir tous les grands congrès ruraux de ce département parce qu'après celui de la FDSEA en 2022, celui de la Fédération de la Chasse maintenant, saluer également Jean-François GIGUEL nouveau Secrétaire Général de la FDSEA qui est là et également la représentante de la Coordination Rurale, saluer bien sûr Michel METTON, Président des Louvetiers pour tout le travail qu'il fait aux côtés du monde agricole et de la chasse, avec toutes ses équipes tout au long de l'année et bien sûr, vous saluer vous tous amis chasseurs au masculin comme au féminin.

Tout mon plaisir d'être là encore ce matin, une fois de plus à vos côtés lors de ce congrès départemental après plusieurs années bien sûr où on a été privé de ces rencontres très, très importantes.

Mais avant de commencer une intervention un petit peu courte, je veux témoigner du soutien du monde agricole auprès de madame la Sous-Préfète parce que ces pratiques complètement inadmissibles ! on est dans un pays où on a le droit de revendiquer bien entendu, heureusement, mais par contre, d'aller détruire volontairement surtout quand on sait le travail que peut faire la Sous-Préfète et la Sous-Préfecture de Die dans son ensemble auprès du monde rural, toujours avec cette proximité des gens, cette écoute et merci en tout cas pour le travail que vous faites et vous avez tout le soutien du monde agricole que je peux représenter. Merci à vous.

Alors, tout à l'heure dans la longue intervention de votre président cher Rémi, c'est vrai que je me disais tout au long de l'intervention, vraiment les points communs qu'on peut avoir, on ne les a pas découverts aujourd'hui, mais entre la fédération des chasseurs, entre les chasseurs et les agriculteurs et notre agriculture, un monde qui est complètement indissociable depuis que je suis aux responsabilités agricoles dans ce département. Quel que soit les présidents qui étaient là, j'ai toujours veillé et ça a toujours été qu'on puisse travailler ensemble, se comprendre, partager des choses même si des fois, c'est vrai, on avait quelques tensions, quelques différences sur les indemnisations, sur l'agrainage ou autres mais on est toujours passé au-delà de ça, pour se dire que n'importe comment, l'agriculture sans les chasseurs, et les chasseurs sans l'agriculture ce n'était pas possible.

J'ai été aussi souvent responsable au niveau national, quand je voyais ce qui se passait dans certains départements en relation, je me disais que c'était quand même un vrai gâchis parce que c'est bien en pouvant se parler qu'on peut arriver à trouver des solutions. Aujourd'hui, des conflits entre la chasse et le monde agricole, il y en a de moins en moins et nos relations je crois, y sont vraiment pour quelque chose. Comme tu le disais Rémi, quand on a vu que même Willy et Christiane LAMBERT étaient arrivés à travailler ensemble dans les derniers temps puisque Christiane maintenant a pris du recul et on a un nouveau président au niveau national, mais ça, ça veut dire qu'en effet cette conscience, elle avait bien été prise.

Alors c'est vrai, le monde de la chasse vous êtes souvent, comme nous, critiqués, scrutés dans toutes vos pratiques, dénigrés. Alors il y a les *anti-tout* qu'on appelle parfois les pastilles Pulmoll, l'empilement des normes et des règles qu'on nous met sans arrêt, souvent certaines choses qu'on nous oblige de faire et que derrière, on nous interdit de faire par une autre norme et une autre réglementation. Parfois, ça nous donne un peu le tournis, des fausses- bonnes idées aussi souvent poussées par des minorités comme interdire tous les phytos, ou les diminuer, les interdire sans solution certainement pas, développer le bio, oui mais avec un marché derrière, les circuits-courts oui, à condition que les consommateurs soient là ; on a vu ce qui s'était passé au moment du Covid, on voit ce qui se passe aujourd'hui. Tout cela au nom de consommateurs qui souvent, on ne les a jamais interrogés et qui ont des pratiques bien différentes, mais tout ça bien sûr déconnecté de toute réalité économique. Donc on a souvent ces problématiques là à affronter et c'est bien si on arrive à garder la tête sur les épaules. En tout cas, nos pratiques sur nos territoires, nos pratiques agricoles, nos pratiques de la chasse, si elles n'étaient pas là, notre Drôme elle représenterait quoi, elle ressemblerait à quoi ? La chasse bien sûr sans territoire travaillé ce n'est pas possible mais une agriculture sans le rôle primordial que vous jouez de régulation des espèces, ceci ce n'est pas tenable et on le voit très bien et on en reparlera tout à l'heure par rapport à la régulation qui ne peut pas être faite et qui n'est pas faite sur le loup.

Donc ça, c'est vraiment quelque chose qui est indissociable et je dirais un peu également sur notre devoir qu'on a, la même chose agriculture et chasse, c'est de pouvoir transmettre nos savoirs, de pouvoir renouveler nos générations, renouveler nos générations d'agriculteurs mais également vous avec des nouveaux chasseurs et ça c'est important et c'est un devoir que l'on a parce que nos deux activités doivent continuer. Alors on a également pas mal de relations tout au long de l'année et c'est vrai, Rémi, tu le disais tout à l'heure, on a une convention entre la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Chasseurs, sur laquelle on travaille beaucoup sur la biodiversité, alors autant sur les plantations de haies, un gros travail est fait entre nos techniciens pour avoir les bonnes espèces, les bons conseils auprès des agriculteurs de pouvoir implanter aux bons endroits, après pouvoir les entretenir comme il faut.

Sur tout ce qui est des bandes enherbées, les bandes fleuries nous y travaillons. Cette convention nous permet d'avoir des échanges réguliers, d'améliorer nos pratiques par une meilleure connaissance ; et puis au congrès de 2019, le dernier je crois qui était en physique, je venais d'être élu Président de la

Chambre d'Agriculture et j'avais annoncé que, dans le cadre des membres associés à la chambre d'agriculture, nous aurions besoin de quelqu'un pour représenter les associations de protection de la nature et que, à ce niveau-là, on faisait une place au niveau de la Fédération de la Chasse et c'est votre président qui a été désigné et qui siège à mes côtés, donc au niveau de la session de la Chambre d'Agriculture et je le remercie. Alors dans le cadre de ce travail sur la biodiversité, c'est vrai qu'il y a longtemps, on avait mis en place cette mesure CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) pour couvrir les sols dans les intercultures longues, dans le cas de la protection des nappes phréatiques pour pomper les restants d'azotes des sols et plutôt que de mettre une simple couverture de sols, on avait réfléchi, on avait travaillé sur toutes ces espèces, la mixité des espèces autant pour mixer biodiversité et également agronomie. C'était quelque chose qui marchait vraiment très, très bien, qui est très demandé par le monde agricole, qui est appliqué de plus en plus et la nouvelle réforme de la PAC aussi, impose même en dehors des zones vulnérables, cette couverture des sols et là on apprend que pour cette année du coup, vous n'avez pas pu faire passer le dossier et que l'on verra ces surfaces-là diminuer. Résultat des courses : on sera obligé au niveau agricole de respecter la réglementation, on sera obligé de couvrir les sols, et quand on fait des semences comme ça, quand on plante comme ça, ça n'a pas le même coût, la semence n'a pas le même coût. Donc on a des solutions beaucoup moins bonnes au niveau de la biodiversité, qui permettront de respecter la réglementation en couvrant des sols mais qui n'amèneront rien du tout, que ce soit au monde de la chasse et à tout ce que va prôner la biodiversité.

Donc aujourd'hui on va tout faire pour maintenir ça mais sans financement, ça sera beaucoup plus dur ; donc il y a vraiment des mesures que je ne peux pas comprendre et vraiment à vos côtés pour essayer de les remettre en place très rapidement. Alors sur ce côté de la biodiversité, tu l'as dit Rémi, c'est vrai que j'ai souhaité au niveau de la chambre d'agriculture, lancer une journée de la biodiversité dans les fermes, et donc cette journée, elle sera le 17 juin dans le département ; on la lance cette année avec l'ensemble des partenaires qui travaille sur la biodiversité dans le département, bien sûr avec la Fédération de la Chasse, la LPO, le CEN, le lycée agricole et d'autres structures, l'association apicole régionale et sur lesquelles 13 exploitations drômoises ouvriront leurs portes pour démontrer et montrer à l'ensemble du public qui voudra bien participer à cette journée, qu'est-ce que l'agriculture, que fait l'homme dans ses pratiques pour développer cette biodiversité, quels intérêts il y a, que ce soit autour des bandes enherbées, que ce soit autour des mares, que ce soit autour des haies ou des cultures intermédiaires ou ainsi de suite. Donc je crois qu'il faut qu'on arrive à le montrer, qu'on fasse savoir nos pratiques, ça rentre dans la communication, on n'y a pas toujours porté un énorme intérêt à cette communication mais aussi malheureusement à vous comme à nous, ça nous joue des tours et ça il faut qu'on reprenne le leader-ship là-dessus.

Alors sans être plus long bien sûr, je ne peux pas ne pas m'exprimer sur votre motion sur le loup. Déjà mais avec quelques frissons parce que quand même on voit les films qui ont pu être, je ne peux échapper de ma vision les drames que vivent à côté de ça, les éleveurs. C'est vrai vous l'avez dit, plus de 1 000 animaux domestiques essentiellement des ovins mais aussi caprins, bovins, équins, chiens de ferme et autres...mais plus de 1 000 animaux.

Mille animaux qui ont disparu sous les crocs du loup, c'est ce qu'on a pu recenser et c'est ce qui peut être compté. Cela étant, il y a toutes les pertes qui restent derrière une attaque, tous les avortements des troupeaux, toute la perte génétique, souvent sur une génération totale ; il faut une vingtaine d'années pour monter un troupeau en haute valeur génétique. Vous avez des attaques de loup, et vous n'avez plus un taux de prolificité suffisante puisque on compte que les agneaux vendus, qu'il faut respecter un nombre d'agneaux vendus par brebis pour avoir certaines aides de la politique agricole commune mais quand vous avez une partie de votre troupeau détruit par le loup, vous êtes obligés d'élever beaucoup plus de jeunes donc ces jeunes que vous élevez, vous ne les vendez pas, donc votre taux d'animaux vendus a diminué, donc vous perdez aussi des aides à côté.

C'est ça la réglementation, c'est ça la simplification et la cohérence, c'est quand même dramatique ! Pour vous donner une idée, on a des exploitations ovines moyennes avec un cheptel de 250 animaux ; quand vous en avez 1 000 qui disparaissent, c'est 4 exploitations qui disparaissent.

Essayons d'imaginer quand même ce que ça peut faire, 200 loups sur un territoire comme la Drôme. Imaginons un peu 27 meutes quand vous savez la taille et le parcours que fait une meute, quand on sait comment sont organisés ces animaux sur lesquels il n'y a pas tellement de croisement, les territoires sont bien définis. Vous faites un rayon comme ça, vous faites 40 km autour de chaque meute, je peux vous garantir ces cercles-là pour les faire rentrer dans la Drôme, 27 et tous les autres, ça devient compliqué.

C'est un dossier que je maîtrise un petit peu puisque je l'ai porté au niveau national de 2011 à 2017 et vous le savez très bien, au groupe national Loup où je présidais l'ensemble des organisations professionnelles agricoles au niveau des deux ministères et à l'époque-là, c'est vrai que, on en était à dire, les études qui sortaient, disaient qu'il faudrait environ 500 loups sur tout l'arc alpin pour que l'espèce puisse arriver. Quand on parle de l'arc alpin, on parle de la Suisse, on parle de l'Italie, on parle de la France. Aujourd'hui, vous voyez un petit peu, on parle de plus de 200 loups dans notre département donc, bien sûr vous nous avez démontré la fin de la chasse, nous on peut démontrer la fin du pastoralisme, le déséquilibre total de notre agriculture, le déséquilibre total de nos territoires ruraux sans pastoralisme, la fermeture des espaces imaginée par rapport à la biodiversité, le tissu économique, les conséquences.

Donc, sachant qu'on ne peut pas aujourd'hui, on en a souvent parlé, on a dit attention un jour il y aura un accident humain, aujourd'hui, on en est très, très proche, on a de plus en plus de témoignages de photos à l'appui sur lesquelles on est passé très, très proche d'un accident. Malheureusement, croisons les doigts mais j'ai peur que on n'en soit plus très loin.

Alors le monde agricole, comme vous, n'a jamais souhaité l'éradication du loup. Vous annoncez un chiffre devant cette catastrophe de dire que le nombre de loups acceptables dans notre département pourrait être de 50, on le partage.

Bien sûr on peut se dire qu'il y en ait un peu moins ce ne serait pas plus mal mais si déjà on en avait là, le travail de sérieux, les protections qui sont mises autour, on arriverait à quelque chose d'acceptable. Donc devant la souffrance humaine imposée par ce prédateur, devant et je l'ai souvent dit aux Préfets successifs et à madame la Préfète qui a du mal à le comprendre et à l'accepter mais l'impuissance de l'Etat, l'impuissance de l'Etat a protégé sa population par rapport à ce prédateur et je ne critique pas les services de l'Etat dans le département quand je dis ça, seulement les règles de la convention de Berne, de la directive « habitats » ne laissent aucune possibilité d'aller bien plus loin dans ce qui pourrait être réglementairement fait pour pouvoir vraiment faire baisser cette population. Le nouveau plan loup ne va pas améliorer beaucoup les choses, un petit peu à la marge mais on s'aperçoit qu'il y en aura toujours de plus en plus. Donc bien sûr par rapport à ça, à titre de l'expérimentation, j'espère vraiment que les services de l'Etat et l'ensemble des parlementaires de notre département pousseront vraiment pour que la motion que vous venez de prendre, soit vraiment à titre expérimental, mise en place dans ce département et qu'on puisse vraiment faire baisser très, très fortement cette population pour qu'on puisse tous, vous chasseurs, nous agriculteurs retrouver de la sérénité dans notre passion qu'on a tous les jours.

Merci à vous tous.

*Intervention de monsieur Didier-Claude BLANC  
Conseiller régional de l'AURA, représentant monsieur  
WAUQUIEZ*

Mesdames et messieurs,

Je suis assez bouleversé par les précédents discours, mais je vais essayer de garder le fil de mon discours après un petit propos introductif

Bouleversé par 2 choses. D'abord par ces films, cher Michel, nous le savons, nous depuis un certain temps, bouleversé d'avoir vu sur ces documents de communication. La force de cet impact et du désastre qui se joue devant nous aujourd'hui. Bouleversé aussi madame la sous-préfète, par les propos que vous nous avez tenus justifiant de votre arrivée tardive avec l'incident devant les portes de la sous-préfecture de Die, et ces personnes, qui je le souligne, si nous ne voulons pas éradiquer le loup, nous voulons éradiquer celles et ceux qui veulent marcher sur la République, nous serons nous tous élu à vos côtés et nous la défendrons sans état d'âme.

Monsieur le Président, cher Rémi, madame la Sous-Préfète, monsieur le Sénateur, madame la représentante du sénateur BOUCHET, à laquelle je transmets un message de sympathie à délivrer à Gilbert dont nous connaissons son engagement auprès des chasseurs, de la ruralité, nous lui souhaitons le meilleur pour sa santé et pour son action, mesdames messieurs les conseillers, chers amis, madame le maire de St Martin en Vercors représentant monsieur DARAGON de l'association des maires de France de la Drôme, messieurs les présidents de la Chambre d'agriculture, des lieutenants de louveterie, des fédérations de la Haute Loire et des Alpes de Hautes Provence, monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président du parc naturel régional du Vercors,  
Mesdames et messieurs, merci d'être là.

J'ai aujourd'hui l'immense privilège de représenter le président WAUQUIEZ retenu par d'autres engagements je vous apporte son salut amical et aussi celui du vice-président délégué notamment à la chasse, Philippe MEUNIER.

Je suis bien sûr très heureux de participer à votre assemblée à la chapelle dont je salue le maire Jean-Michel TARIN.

Vous le savez, la région Auvergne Rhône-Alpes depuis 2016, soutient fortement le monde de la chasse et des chasseurs. Pas loin de 6 millions d'euros ont été attribués sous la mandature précédente au niveau régional. Plus de 3 millions d'euros en ce début de mandat au travers de la convention d'objectif approuvée lors de l'assemblée plénière du 30 juin 2022 et elle sera assurément renouvelée au terme de celle-ci.

Certains, mal attentionnés, crieront au clientélisme et à la pêche aux voix, à cela nous répondons avec force et vigueur l'origine du soutien de la région est bien ailleurs, oui nous savons tous le travail mené par les chasseurs en faveur de la biodiversité, du maintien ou de la remise en état des milieux naturels, de la mise en sécurité, de l'amélioration de la gestion des déchets de la chasse et de la valorisation des produits de la chasse. C'est bien parce que ces actions s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de notre institution que Laurent Wauquiez a souhaité établir un partenariat ambitieux par la mise en œuvre de convention d'objectifs.

La fédération de la Drôme en a pleinement bénéficié et pour la période 2022-2024, 303000 euros sont fléchés pour financer des actions visant à l'amélioration des locaux de chasse, l'éducation et l'environnement, pour favoriser le développement de cultures intermédiaires et jachères, pour l'amélioration de la sécurité à la chasse, le suivi des grands prédateurs et aussi ceux démographiques et comportementaux de la faune sauvage.

Encore pour la Drôme des projets pour la rénovation des locaux de chasse sont à l'étude notamment pour les ACCA de La Baume d'Hostun, Mirabel et Blacons, la Roche St Secret Beconne, Pierrelatte.

A cela est prévu de joindre un projet phare par département, il vous appartiendra à vous chasseurs de le définir. Ainsi notre soutien ne se traduit pas par de simples paroles et de beaux discours, il se traduit par des moyens importants et par une confiance renouvelée.

Permettez-moi d'aborder le sujet délicat que nous avons en partage, celui de la lutte pour la sauvegarde du pastoralisme face au loup.

La région est aussi bien présente au travers de différents plans que nous avons mis en œuvre et que nous avons renouvelé. Je veux solennellement vous dire monsieur le président, et à travers vous, à tous les membres de l'exécutif et en particulier à Michel dont les yeux démontrent la capacité et la force de conviction avec laquelle il défend le pastoralisme avec laquelle il défend la ruralité. Je veux vous dire combien je partage cette préoccupation avec vous et ce depuis de trop nombreuses années.

Nous menons ce combat ensemble, avec le conseil départemental de la Drôme, la chambre d'agriculture, les associations comme celle des éleveurs et bergers du Vercors Drôme Isère, dont je salue la présence de son président mais aussi des organisations syndicales et agricoles. Nous le menons avec discernement et responsabilité, certains qui auront connaissance de ce cri d'alarme auront cessé de réduire ce débat en opposant les pro-loups aux anti-loups. Alors qu'il n'en est rien, car on peut aimer la terre qui porte les hommes et la nature qui la recouvre tout en aimant celles et ceux qui la font vivre.

Oui on peut s'interroger sur l'impact de l'être humain sur l'environnement tout en croyant en sa capacité à faire évoluer ses pratiques et ses usages.

Il suffit d'observer l'évolution des pratiques culturelles françaises, une des plus sûrs du monde, en étant conscient de sa complexité avec ses contradictions, en souhaitant le meilleur

Il ne s'agit donc pas de définir tel ou tel responsable de ce déclin pourtant prévisible mais de lancer un appel à la raison à ce judicieux bon sens paysans qui permet tel un berger de garder les pieds sur terres tout en levant le yeux vers le ciel. Ce même bon sens paysan qui rejoint le principe de réalité comme une invitation à l'humilité et à se réinterroger sans cesse.

Nous tentons de convaincre l'état de prendre la mesure de ce qui se joue sous nos yeux : une dégradation de l'économie de montagne un impact délétère sur la biodiversité, un coût élevé pour les finances publiques (près de 70 millions d'euros depuis 2002, pire, un réel désastre humain, un désastre sur leur moral et leur psychologie.

Oui j'affirme que la présence du loup en surnombre n'est pas compatible avec le pastoralisme. N'en déplaise à ceux qui affirment que la cohabitation est actuellement possible

Avec vous j'affirme la nécessité de réguler l'espèce il n'a jamais été question d'éradiquer le loup mais bien d'en limiter la prolifération et ses incidences néfastes sur ce patrimoine culturel ancestral

Malgré la multiplicité des comités loup force est de constater que certains ne veulent rien entendre. Ces environnementalistes ne cessent de faire la sourde oreille en faisant fi de la réalité qui s'impose à tous ; ils s'agitent au risque de rendre inaudibles certains experts plus modérés et pas moins sachant que.

Aujourd'hui la mobilisation de tous et des élus est fondamentale et sera déterminante ; nombreuses sont les communes qui adoptent un vœu pour la préservation du pastoralisme dans la Drôme. C'est avec calme et détermination que nous devons poursuivre notre engagement pour la préservation de nos territoires et des femmes et des hommes qui les font vivre.

Plus que jamais je suis au côté des éleveurs et des chasseurs qui œuvrent pour eux, avec eux et pour l'avenir d'un monde rural que nous avons à cœur.

A l'heure où les clivages de tous ordres envahissent les articles de presse, les émissions audio et de télévision, les réseaux dit sociaux, ne sommes-nous pas en devoir de poser la question de ce que nous voulons vraiment pour la société d'aujourd'hui et celle de demain, ce que nous voulons construire pour chacun et ce que nous voulons léguer aux jeunes qui nous suivent

Choisissons-nous le repli sur soi ou l'ouverture aux autres, l'enfermement des certitudes ou l'exploration des possibles, l'opposition des différences ou leur complémentarité ? C'est un choix de société et il y a urgence à sauver les pratiques ancestrales tel que le pastoralisme qui sont parties intégrantes du patrimoine de l'humanité

Selon Ernest RENAN « *une nation est à la fois un patrimoine historique et un contrat d'avenir* ». Il est temps tous ensemble d'œuvrer pour un avenir commun pour aujourd'hui et les générations à venir

Je vous remercie

Intervention de monsieur Bernard BUIS  
Sénateur de la Drôme

Monsieur le président, cher Rémi merci pour ton invitation, c'est avec un grand plaisir que j'ai pu venir aujourd'hui à la Chapelle en Vercors.

Je veux saluer monsieur le maire qui nous accueille et à travers lui tous les maires et les élus, les conseillers départementaux, Jean-Pierre ROYANNEZ président de la Chambre d'Agriculture, madame NUTI responsable de la DDT, madame la sous-préfète, merci de votre présence malgré les circonstances, saluer tous les administrateurs présents, les lieutenants de louveterie, les présidents de sociétés de chasse, et particulièrement mon président de Lesches en Diois, mesdames et messieurs, chers amis,

Je m'associe au propos fait précédemment par les uns et par les autres et effectivement quand on voit le film que vous avez produit, la rédaction de la motion, on ne peut pas rester indifférents.

Aujourd'hui les choses se font dans un cadre légal et à travers votre motion qui parle de s'affranchir de la convention de Berne, je pense qu'objectivement on aura des difficultés il faut respecter la loi. Votre motion permettra peut-être de faire bouger les choses, Jean-Pierre l'a évoqué tout à l'heure, le plan loup 2024-29 va être dévoilé dans les prochains jours, ce ne sera pas intégralement ce que vous avez voulu avancé, il faut qu'on y travaille tous ensemble pour faire avancer les choses, et non en s'opposant. C'est un travail de longue haleine et nous avons commencé à le faire ensemble.

Après je fais partie de la commission qui a commis la proposition de loi sur la Sécurité de la chasse, proposition de loi faisait suite à une mission mise en place l'année passée. 120000 personnes sur le site du Sénat avaient pétitionné pour la mise en place de la sécurité de la chasse. Nous avons préconisé 30 recommandations. A la suite de cela le président de la République en a repris quelqu'une et ce qui pouvait être fait par voie réglementaire et été fait, et maintenant il faut faire ce qui relève de la loi, c'est le sens de cette proposition de loi portée aussi par le président chasse de l'Assemblée. Cette proposition ne va pas révolutionner ce que vous faites déjà les uns et les autres mais certains points vous inquiètent quand même, mais nous, sénateurs, nous sommes là pour amender la loi si besoin. Nous avons déjà su faire bonne oreille, même si les sujets évoqués ne relèvent pas d'inquiétude. Lorsque vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait avoir le gilet rouge de partout, c'est lorsqu'on est en battue collective. La deuxième chose, par rapport au tir fichant, on n'est pas obligé de matérialiser les 30° dans la mesure où ce n'est pas obligatoire, on peut être sur un mirador, c'est selon les endroits où l'on se trouve et s'il faut le matérialiser on portera des amendements si nécessaire.

En terme de sécurité il ne faut pas se voiler la face, un mort c'est toujours un mort de trop, aujourd'hui il faut tendre vers plus de sécurité. La baisse des accidents de 80% montre bien tout le travail fait par les uns et les autres, chasseurs et fédération de chasse, et je félicite tous les organisateurs de battues, j'en ai fait quelques-unes dans la Drôme.

Les consignes données le matin sont très importantes, et le fait de réentendre les mêmes choses permettent de se les approprier. Vous avez entendu qu'à l'assemblée il y avait des propositions pour diminuer les jours de chasse ce n'est pas quelque chose qui a été mis en exergue au niveau du Sénat. Nous nous sommes rendus compte lors de nos déplacements que beaucoup de département, de société de chasse n'autorisaient pas la chasse tous les jours, alors pourquoi mettre dans la loi quelque chose qui se fait déjà couramment ? Interdire la chasse le dimanche ou les vacances scolaires amènerait demain à ne plus avoir de chasseur, on le voit dans cette assemblée, pas beaucoup de jeunes présents, si on ne peut pas venir à la chasse le week-end ou pendant les vacances, demain ils ne seront pas chasseurs.

La population vieillie et au contraire il faut ouvrir la chasse à nos populations en accompagnant, en montrant aux gens qui ne connaissent pas ce que c'est.

Moi par exemple j'ai découvert cette année la chasse sous terre, j'ai participé à une chasse où l'on déterrait les blaireaux, je ne savais même pas comment cela se pratiquait. Cela a fait l'objet aussi d'une pétition avec plus de 120000 personnes qui ont demandées de l'interdire sans connaître alors que c'est quelque chose de traditionnel. Je ferai toujours en sorte de maintenir les traditions de faire remonter ce que vous attendez.

C'est pareil pour toutes les lois qu'on essaye de faire et je voudrais redire le plaisir que j'ai d'être au quotidien à vos côtés, n'hésitez pas à nous interpeller.

Je vous souhaiterai à tous et à toutes non seulement un bon congrès mais aussi une belle saison qui s'annonce malgré les nuages que vous annoncez, productive.

Je vous remercie.

*Intervention de madame Corinne QUEBRE  
Sous-Préfète de DIE*

Monsieur le Président de la fédération des chasseurs de la Drôme,  
Monsieur le Sénateur, monsieur le Conseiller Régional, Madame la représentante du Sénateur Bouchet, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Maire de la Chapelle en Vercors, merci de votre accueil aujourd'hui.

Monsieur le Vice-Président du parc naturel régional du Vercors, cher Michel,  
Mesdames et messieurs les élus du premier rang et ceux qui sont dans la salle,  
Mesdames et messieurs des services de l'Etat, Directrice de la DDT, la gendarmerie présente, l'ONF  
présent également.

Je vous remercie encore une fois sincèrement de votre invitation à cette assemblée générale, moment fort de l'année pour vous mais aussi pour le département de la Drôme et de l'occasion qui m'est ainsi donnée de souligner la qualité des relations dans la Drôme entre la fédération départementale des chasseurs et les services de l'Etat. Nous travaillons ensemble sur un certain nombre de sujets dans la confiance, le partage et l'écoute, dans l'intérêt de vos adhérents, dans l'intérêt des citoyens, dans l'intérêt de la chasse.

J'évoquerais brièvement 4 dossiers qui témoignent de notre partenariat.

La saison de chasse 2022-2023 qui s'est achevée il y a un peu plus d'un mois, s'est avérée plus basse c'est vrai pour le grand gibier, particulièrement pour le sanglier puisque 8 500 sangliers vous l'avez dit, ont été prélevés contre 10 835 l'an passé, alors même que leurs effectifs semblent poursuivre leur hausse sur les territoires où il faudrait au contraire, qu'ils diminuent fortement voire qu'ils disparaissent.

Je pense notamment au nord Drôme, dans le parc naturel des Chambarans, au Tricastin, au sud de la vallée du Rhône où ont été recensées de nombreuses collisions sur les routes et une présence en zone sub-urbaine plutôt problématique.

Il est donc crucial de poursuivre nos efforts et notre coopération de sorte que les plans de chasse viennent réguler efficacement la population de sangliers tout en faisant reculer par la même occasion, les coûts liés aux dégâts causés par les ongulés. Coopérer, s'adapter au nouveau comportement du grand gibier et à sa redistribution sur le département drômois, c'est ce que doit permettre la mise en œuvre du plan de chasse grand gibier. La diminution locale des effectifs que traduit la baisse des prélèvements de chevreuils et de chamois implique une vigilance et une mobilisation accrue de la part des chasseurs, de la part des autorités afin de préserver des territoires de chasse attractifs dans la Drôme

Deuxième sujet que nous partageons, la sécurité de la chasse. La vigilance et la sécurité de la chasse sont au cœur des priorités du gouvernement comme des vôtres je le sais, Monsieur le Président, et c'est pour cela qu'un plan de sécurité à la chasse a été annoncé en janvier dernier. Il s'agit de la réponse à une demande des chasseurs eux-mêmes dans l'exercice de leur pratique. Il s'agit d'une réponse aux attentes des citoyens. Ce plan supposera la mobilisation de tous et c'est à nous, l'Etat et la Fédération départementale qu'il incombera de veiller à son bon développement en Drôme de manière à la fois pragmatique, efficace et avec bon sens, le bon sens qui vous est si cher Président. Je vous félicite d'ores et déjà de la collaboration qui a été engagée sur ce sujet essentiel, entre la Fédération, l'Etat et l'OFB dont je salue la présence (l'OFB n'est pas venu il m'a demandé de l'excuser).

Dans le cadre d'une réflexion approfondie pour renforcer et harmoniser au mieux les règles de sécurité à la chasse à partir des 14 mesures déclinées dans le plan. Une fois les déclinaisons réglementaires parues, nous poursuivrons le travail ensemble pour amender le schéma départemental de gestion cynégétique dont la chasse est un des volets majeurs en y inscrivant notamment certaines des mesures du plan de sécurité à la chasse, à commencer par la diffusion de fiches pratiques et à la tenue de formations afin de préparer sereinement et dans les meilleures conditions la saison 2024/2025.

Troisième sujet, vous vous en doutez bien c'est le sujet que nous partageons au quotidien, nuit et jour, tous les jours de la semaine, tous les jours de l'année, le sujet du loup. Votre motion que j'ai écoutée avec le plus grand intérêt l'a rappelée.

Le contexte est aujourd'hui difficile dans le département de la Drôme avec une forte hausse de la prédation en 2022. C'est toujours un traumatisme pour les propriétaires des animaux, un traumatisme et je mesure la détresse pour partager avec eux régulièrement les constats dans les temps les plus précis et les plus rapides. Je salue par la même, la présence de Mr Baudouin qui représente les éleveurs, et les éleveurs qui peuvent être présents parmi vous ainsi que la Fédération Départementale Ovine. Monsieur Baudouin peut témoigner de la réactivité des services de l'Etat à l'issue d'une attaque certes, mais dès qu'une attaque a lieu, j'appelle l'éleveur, le propriétaire, pas pour porter la bonne parole de l'Etat mais pour attester du soutien et de l'accompagnement qui est le nôtre dans ces moments très difficiles.

En ce début d'année 2023, la prédation a marqué un temps d'arrêt par rapport à l'année dernière, puisque nous avons relevé 59 constats pour 152 animaux tués au 14 avril 2023, les chiffres datent d'hier soir, contre 71 constats et 258 animaux tués l'an dernier à la même époque. Néanmoins, nous sommes collectivement conscients que la situation connue en 2022 peut se reproduire. Vous savez tous à quel point, ce sujet est sensible parfois passionnel, et à quel point l'Etat local est extrêmement mobilisé pour accompagner les éleveurs et mettre en œuvre les mesures de protection des troupeaux et de régulation de la population lupine, dans le strict cadre réglementaire qui est fixé par les textes nationaux.

2022 a vu l'émergence d'attaques chez des propriétaires qui n'étaient pas des éleveurs professionnels et qui ne connaissaient pas jusqu'alors, la nécessité de protéger leur troupeau. C'est dans le cadre réglementaire qu'en 2022, 231 sorties de louvetiers ont été décidées par l'Etat, 231 sorties contre 55 en 2021. Pour répondre à la demande croissante d'intervention de la part des éleveurs, pour faire face à ce besoin d'intervention très élevé, de nouveaux lieutenants de louvèterie sont en cours de recrutement ; les agréments devraient être délivrés au plus tard à l'automne, d'ici là nous poursuivons bien entendu la mobilisation maximale de la louvèterie. Je tiens à remercier, en la personne de Michel METTON ici présent, la disponibilité des lieutenants de louvèterie, leur engagement quand les interventions sont décidées dans des délais parfois très rapides et je m'en excuse. Je les appelle à midi, à 18 heures ils sont sur le terrain. Ces efforts seront rejoints et soutenus par des discussions sur le prochain plan national loup 2024-27, discussions, propositions, qui s'efforceront de faire émerger de ce plan, un cadre d'intervention plus adaptée à la présence lupine actuelle.

Quatrième et dernier dossier enfin, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Notre coopération a déjà fait ses preuves sur la préservation d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui doit nous servir d'exemple et de dynamique pour les années à venir. Le travail partenarial entre les services de l'Etat, la Fédération des chasseurs et le monde forestier nous a permis, et nous permettra à nouveau de réévaluer chaque année l'équilibre sylvo-cynégétique en fonction de la pression du grand gibier sur les peuplements forestiers. Cette année encore, les temps de réflexion, de travail, de co-construction vont permettre d'arriver à un classement consensuel qui identifie un équilibre menacé dans cinq unités de gestion situées principalement à l'est du département, sur les 35 unités que comportent la Drôme.

Je salue à cet égard, le travail réalisé et la réactivité de tous ces acteurs, pour protéger les parcelles des dégâts occasionnés par le grand gibier. Cela a permis à l'Etat d'accompagner dans les meilleures conditions, les agriculteurs victimes des dégâts. Une aide financière exceptionnelle a d'ailleurs été versée aux fédérations de chasse pour prendre en compte l'inflation et les surcoûts liés à la guerre en Ukraine en 2022 ; elle s'élève pour le département de la Drôme à près de 21 000 €. Les chasseurs se sont ainsi engagés à mobiliser les nouveaux outils pour faire évoluer à la baisse, les surfaces agricoles touchées par les dégâts de gibier, à travers notamment une surveillance renforcée.

Enfin, monsieur le Président, au-delà du partenariat constant, franc et direct avec l'ensemble des services de l'Etat, même et surtout dans les moments difficiles, je veux saluer votre engagement, celui de votre Vice-Président et celui de votre équipe, aux services des pratiques de la chasse, aux services de l'ensemble des chasseurs du département de la Drôme dont la présence nombreuse aujourd'hui, atteste de la reconnaissance qu'ils vous témoignent.

Soyez assurés tous, que l'Etat et ses services sont à vos côtés pour maintenir le vivre ensemble et partager les valeurs de la ruralité.

Je vous remercie.

Autre moment important avec la remise des diplômes et médailles fédérales qui récompensent l'action de responsables et de chasseurs méritants. Cette année notre administrateur Christian CHAILLOU assurera la présentation.

RECOMPENSES  
ET  
MEDAILLES FEDERALES

En récompense pour les services rendus au sein de leur association, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, le Diplôme et la Médaille Fédérale de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme sont décernés à :

**Médaille de BRONZE**

Secteur 2, remise par Philippe MALOSSANE

**Médaille à monsieur Joël TURPIN**

Au service de l'ACCA de ROMANS depuis plus de 50 ans, il exerce actuellement la fonction de Trésorier de l'ACCA depuis 2005. Responsable de battue.

Secteur 4, remise par Josyane DUMAS

**Médaille à monsieur Yves COMTE**

Il occupe le poste de Trésorier de l'ACCA de MARSANNE depuis les années 1980, donc plus 40 ans de bons et loyaux services au sein de l'ACCA. Responsable de battue.

Secteur 5, remise par Frédéric CHASTANG

**Médaille à monsieur Yves MONDON**

Président de l'ACCA de BEAUFORT-SUR-GERVANNE de 1989 à 2022, il reste membre du Conseil d'Administration, à ce jour. Durant ces 33 années de mandat de Président, il a assumé pleinement ses fonctions. Responsable de battue, il chasse depuis 1976.

Secteur 6, remise par Stéphane CHARMET

**Médaille à monsieur Yves FAUCHIER**

Il occupe le poste de Président de l'ACCA de BEAUMONT-EN-DIOIS depuis 2020, après avoir exercé les fonctions de Vice-Président (de 2017 à 2019) et de Trésorier (de 1987 à 1991 et de 1999 à 2016). Il a suivi la formation de Responsable de battue. Il reste très investi et a fait une interview remarquable sur la radio de Die.

Secteur 7, remise par Bernard LOVISA

**Médaille à monsieur Cédric CHAIX**

Président de l'ACCA de GRIGNAN depuis 2011, il occupe également la fonction d'Administrateur au sein de l'AICA des Grands Bois depuis 2017. Il a suivi la formation de Responsable de battue.

Secteur 8, remise par Philippe REYNAUD

**Médaille à monsieur Laurent NOYER**

Il occupe le poste de Président de l'Amicale des Chasseurs de Bouvières-Gumiane depuis 2009. Il a suivi les formations de Responsable de battue ainsi que l'hygiène de la venaison.

Secteur 9, remise par Georges GIAGNORIO

**Médaille à madame Annie REYMOND**

Membre du Conseil d'Administration de l'ACCA de SAINT RESTITUT en 2017, elle a été élue à la présidence en 2019. Elle a, par ailleurs, occupé le poste de Vice-Présidente de l'ACCA de St Paul-3-Châteaux (co-optée puis élue) de 2015 à 2019. - Elle a passé son permis de chasser le 14 novembre 2011 et a suivi les formations de Piégeur et de Responsable de battue.

Secteur 10, remise par Daniel EYSSERIC

**Médaille à monsieur Claude TALON**

Il est Président de l'ACCA de LA MOTTE CHALANCON depuis 2003, après avoir occupé le poste de Secrétaire de 1980 à 2002 (Président par intérim en 1988, suite au décès de celui-ci). Garde-chasse particulier dans les années 70 - Responsable de battue - Piégeur. Chasseur depuis 1975, il reste très investi avec plus de 43 années de mandat.

Représentant ACCA/AICA, remise par Philippe CASSIGNOL

**Médaille à monsieur Eric PARAIRE**

Président de l'ACCA de MONTELEGER depuis 2008, il a auparavant, occupé le poste de Secrétaire de 1998 à 2006 et exercé différents mandats de trésorier et secrétaire dans les années 1980. Il a été l'initiateur des premières formations de tir à la grenaille en 2009.

Remise par Michel SANJUAN, Vice-Président

**Médaille à monsieur Philippe JOANNIN**

Délégué de l'UNUCR – Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge - DROME depuis 2015. Il est très investi depuis de nombreuses années dans la conduite de chiens de rouge-Organisateur des épreuves de l'UNUCR dans la Drôme.

Il assure également la fonction de Trésorier adjoint de l'ADCGG DROME.

Remise par Rémy GANDY, Président

**Médaille à monsieur Christophe HUGNET**

Vétérinaire très investi dans le monde de la chasse, notamment dans la formation de secourisme canin mise en place depuis 2 ans. Responsable de battue.

Remise à titre exceptionnel par Rémy GANDY, Président

Aux 4 Chasseurs ayant secouru Monsieur Gilles SASSOULAS, lors de son ACR.

**Médaille à monsieur Michel ROBIN**

**Médaille à monsieur Jean-Christophe ROBIN**

**Médaille à monsieur Marc COULANGE**

**Médaille à monsieur Joël MAZIERE**

Remise à titre exceptionnel par Rémy GANDY, Président

**Médaille à l'ACCA de ROMEYER**

Participation à combattre le feu sur ROMEYER, lors de l'incendie en Août 2022. Les chasseurs présents, connaissant parfaitement ce terrain très escarpé, ont permis un accès au plus près du feu.

**Médaille d'ARGENT**

Secteur 1, remise par Gilles SASSOULAS

**Médaille à monsieur Joël GERVOIS**

Président de l'ACCA de MERCUROL depuis 2017, il a occupé les postes de Trésorier de 2003 à 2016 et d'Administrateur de 1996 à 2001. Formateur au Brevet Grand Gibier – Futur Formateur Cinématir en 2023 - Responsable de battue – Piégeur, il a également suivi la formation Hygiène de la venaison. Investissement auprès de l'ACCA, auprès de la FDC, Suppléant à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

## **Médaille d'OR**

Secteur 7, remise par Christian HARDOUIN, Trésorier adjoint

### **Médaille à monsieur Serge BERT**

Président de l'ACCA de PORTES-EN-VALDAINE depuis 1983, soit depuis 40 ans, il continue à s'investir au sein de l'ACCA. Il était membre du Conseil d'Administration auparavant. Responsable de battue.

Remise par Christian CHAILLOU, Trésorier et Membre de la C.D.C.F.S. Dégâts

### **Médaille à monsieur André JUND**

Estimateur départemental des dégâts de sangliers et grand gibier auprès de la FDC26 de 1984 à 2022, il est qualifié pour l'ensemble des cultures – assistant des experts nationaux. Dévoué, à l'écoute, a toujours été disponible pour remplir au mieux sa mission d'estimateur.

Après une quarantaine d'année au service de la FDC, a transmis son savoir aux nouveaux estimateurs placés auprès de la FDC26

Il a été aussi Lieutenant de louveterie pendant une trentaine d'années et s'est investi dans les ACCA, à ce jour, Administrateur au sein de l'ACCA de CHAMALOC et Responsable de battue.

Remise par Rémy GANDY, Président

### **Médaille à monsieur Noël ILLY**

Membre du CNB Section Drôme en 1992, il a occupé le Poste de Président de 1998 à 2022. Membre du Conseil d'administration du CNB National de 2002 à 2018 – Président en 2005.

Membre du Conseil d'administration du club du Braque français de 1976 à 2000, en étant à tour de rôle, Trésorier et vice-Président.

Organisateur de concours de la St Hubert pendant 10 ans - organisateur de Fields trials, juge.

Journée champêtre de COMPS. Il a remporté plusieurs fois des concours avec ses chiens, Rudy, Chloé et Gény.

Félicitations à tous les récipiendaires.

## **Clôture de l'assemblée générale**

Mesdames, messieurs nous arrivons au terme de nos travaux, je vous remercie pour votre attention.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance, mérité au personnel fédéral pour le travail accompli tout au long de l'année et en particulier pour l'organisation de ce congrès.

Clos à 12h00

Le président,  
Rémy GANDY

.....